Les Tarifs

Rentrée 2005



FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Le téléphone mobile fait partie du quotidien des personnes handicapées. Présent aux côtés de ses clients. Bouvgues Telecom s'engage à mettre en place une politique d'offres et de services à leur attention. Cette politique repose sur les principes suivants :

- Recommander aux personnes handicapées des téléphones mobiles adaptés à la nature de leur handicap.
- Développer l'offre de services destinés à favoriser l'autonomie des personnes handicapées et faire connaître le contenu de ces offres dans les brochures commerciales
- S'inscrire durablement dans une démarche de progrès grâce à l'intégration des nouvelles technologies et aux relations entretenues avec les associations représentatives des handicaps.

La déclinaison de cette politique se traduira par la labellisation "qualité" des téléphones mobiles et l'identification des offres et services les plus adaptés aux différents types de handicap. Des pictogrammes permettront de guider les personnes handicapées dans leur acte d'achat:











Pour en savoir plus : handicapenligne@bouvguestelecom.fr

MOBILE ACCESSIBILITY: UNE SOLUTION POUR LES PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

Ce logiciel, mis à la disposition des clients aveugles ou malvoyants, facilite l'utilisation de la téléphonie mobile par la vocalisation des principales fonctionnalités du mobile. En partenariat avec Handicap Zéro, la 1ère installation de ce logiciel est offerte, sous réserve de disposer d'un téléphone compatible. Pour plus d'informations, contactez le N° vert 0 800 39 39 51 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou connectez-vous sur www.handicapzero.org

LE CONTRÔLE PARENTAL: PROTÉGER LE IEUNE PUBLIC

Le multimédia mobile vous offre un formidable espace de loisirs, de culture et de communication accessible à un large public. Cependant, un public non averti peut être choqué par certains contenus de charme ou certains propos.

Si vous avez des enfants, utilisateurs de "chat" ou "blogs", il est essentiel de vous informer sur leurs pratiques et de leur donner des conseils de prudence. Par exemple, utiliser un pseudo, ne jamais divulguer son adresse ou son numéro de téléphone, ne pas accepter de rendez-vous...

Au-delà de cet indispensable dialogue, vous avez la possibilité d'activer très facilement et gratuitement un dispositif de contrôle parental qui interdit tout simplement l'accès à ces différents types de sites sur simple appel à votre Service Clientèle. Vous pouvez également être facilement informé des risques potentiels du contenu de certains sites et signaler tout site ou contenu illégal en vous rendant sur le site web www.pointdecontact.net



SOMMAIRE

FORFAITS ET i-mode™ 06 07 80 11 14 18

)4	Votre	Forfait er	า un	seul	coup	d'œil

- Vos Offres de bienvenue
- Vos communications métropolitaines
- Vos communications internationales
- Vos services et communications multimédia mobile
- Vos services à la carte
- Vos avantages Forfaits
- 21 Conditions générales tarifaires

CARTE NOMAD

24	La nouveaute
26	Votre formule liberté
28	Votre Carte Nomad en un seul coup d'œil
30	Vos numéros pratiques et solutions de rechargement
32	Vos services et communications multimédia mobile
34	Vos communications internationales
36	Conditions générales

38 Conditions particulières

Votre Forfait en un seul coup d'œil

FORFAITS À LA SECONDE DÈS LA 1^{ère} SECONDE

	Prix mensuel ⁽¹⁾		Prix au-delà du Forfait
Mini Forfait	12 mois	Fidélité 24 mois ⁽²⁾	Vers les mobiles et les fixes métropolitains
1h	17,90€	-	0,33€/min
1h30	22,90€	19,90€	soit 0,0055€/seconde
Forfait Référence	12 mois	Fidélité 24 mois ⁽²⁾	Vers les mobiles et les fixes métropolitains
2h	29€	26€	
4h	42€	39€	0,30€/min
6h	55€	52€	soit 0,005€/seconde
8h	68€	65€	
Forfait Intégral	12 mois	Fidélité 24 mois(2)	Vers les mobiles et les fixes métropolitains
2h	36€	33€	0,24€/min
4h	48€	44€	soit 0,004€/seconde
6h	65€	59€	
8h	82€	74€	
10h	99€	89€	0,21€/min soit 0,0035€/seconde
	139€	124€	

FORFAIT DÉCOMPTÉ PAR PALIERS DE 30 SECONDES AU-DELÀ DE LA 1^{ère} MINUTE INDIVISIBLE

Prix mensuel⁽¹⁾ — Prix au-delà du Forfait Forfait Platinium Pro(2) Vers les mobiles et les fixes métropolitains vos appels illimités du lundi 75€ pendant 24 mois 4h au vendredi de 6h à 20h 0,25€/min vers Nº fixes et clients Bouvgues soit 0,125€/30 secondes Telecom en France métropolitaine 6h 90€ pendant 24 mois hors jours fériés nationaux(3).

CHANGEMENT DE FORFAIT

1	Depuis un Vers un		Avant 3 mois	
I		Forfait 2h ou plus		
Forfa	Forfait 2h ou plus	Mini Forfait		
		Forfait Universal Mobile	indisponible	
ı		Forfait 2h ou plus	паюропыю	
	Mini Forfait	Mini Forfait		
		Forfait Universal Mobile		

⁽²⁾ La réduction Fidélité est valable uniquement pendant 24 mois.

⁽¹⁾ Prix valables pour un paiement par prélèvement automatique ; autres modes de paiement : prix majorés de 1€/mois.

⁽²⁾ Offre réservée aux professionnels et assimilés, dotés d'un N° SIREN dans la limite de 10 lignes/N° SIREN. Forfaits incompatibles avec Fidélité 24 mois, 2h soir, Services Passion, Pro-Réseau, Entre-nous, Favoris et les Avantages Seniors et Maîtrise.

-Inclus

- Report des minutes⁽³⁾.
- Présentation du numéro.
- Sur demande, Avantage Senior, réservé aux 60 ans et plus : 10% de remise sur le prix mensuel (uniquement avec un engagement de 12 mois ; incompatible avec Entre Nous). Accessible gratuitement sur présentation d'une pièce d'identité.
- Accès au service Voyage (voir détails p.8, 9 et 10),
- Changement de Forfait gratuit dans la gamme Mini Forfait.
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois.



Accès inclus

- Report des minutes(3),
- · Présentation du numéro,
- Changement de Forfait gratuit (voir détails en bas de page),
- Accès au service Voyage (voir détails p.8 et 9).
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois.

Accès inclus

- 50% de réduction sur les appels de la France métropolitaine vers l'étranger (hors Forfaits "Appels vers l'étranger").
- · 30 SMS métropolitains (vers fixes et mobiles),
- Présentation du N°, double appel, report des minutes⁽³⁾
- Changement de Forfait gratuit (voir détails en bas de page), facture détaillée permanente sur demande, bilan personnalisé tous les 2 mois si nécessaire, service Voyage (voir détails p.8, 9 et 10),
- 750 Ko de Conso i-mode™: e-mails, photos, vidéos, surf et téléchargements; ou 750 Ko de Conso multimédia: navigation sur les services WAP
- 5€ de réduction sur les Forfaits Conso 5 Mo et 20 Mo.
- Prêt d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol pendant 1 mois.

- En plus, pour les Forfaits 6h, 8h, 10h et 15h
- 25€ remboursés pour l'achat du mobile (remboursement effectué sur votre 1^{ère} facture téléphonique),
- 30€ remboursés à chaque renouvellement du mobile⁽⁴⁾.
- Personnalisation des 4 derniers chiffres du numéro (à la mise en service et sous réserve de disponibilité).
- Facture détaillée permanente automatique.

Accès et 750 Ko de Conso inclus

- (3) Minutes inutilisées (d'un mois de Forfait intégralement facturé) reportées sur le mois suivant et utilisables une fois le Forfait en cours épuisé.
- (4) 30€ déduits sur la facture Bouygues Telecom suivant votre renouvellement dans les conditions du programme de renouvellement. Offre limitée à un renouvellement par an et réservée aux titulaires d'un Forfait Intégral 6 h, 8 h, 10h et 15h depuis au moins 1 an.

Inclus

- Echange de votre téléphone en cas de panne, le lendemain de votre demande et sur le lieu de votre choix en France métropolitaine (pour toute demande faite avant 17h45 hors week-ends, et jours fériés),
- Un Service Clientèle dédié aux professionnels,
- Bilan de consommation personnalisé et accompagnement téléphonique,

- Une facture détaillée de 6 chiffres automatique,
- Personnalisation du N° (4 derniers chiffres et sous réserve des disponibilités),
- Double appel.
- Présentation du N°.
- Accès i-mode™.
- Report des minutes⁽⁴⁾.
- · Changement de Forfait sans frais.

Accès inclus

- (3) Appels exclusivement entre 2 personnes physiques et à usage privé, hors № courts, spéciaux et échange de données, notamment i-mode™. Cession des appels interdite.
- (4) Minutes inutilisées (d'un mois de Forfait intégralement facturé) reportées sur le mois suivant et utilisables une fois le Forfait en cours épuisé.

	De 3 à 6 mois	De 6 à 36 mois	Après 36 mois
	gratuit	gratuit	
	indisponible	30€	
	indisponible	30€	gratuit
gratuit		gratuit	8. 3. 4.1.
	gratuit	gratuit	
	30€	gratuit	

Si vous avez souscrit à Fidélité 24 mois et si vous changez pour un Mini Forfait 1h, vous restez engagé jusqu'à la fin des 24 mois, sans réduction tarifaire.

OFFRE DE BIENVENUE - MINI FORFAIT

Offerts pendant les 2 premiers mois

1h30 au prix d'1h, soit 1h30 = 17,90€/mois + Forfait 30 SMS/mois⁽¹⁾





Tout i-mode™ (navigation illimitée + souscription à tous les sites offertes) ou navigation WAP GPRS gratuit et illimité®

(1) Engagement 12 mois. Pour un engagement de 24 mois, 1h30 = 14,90€/mois au lieu de 19,90€. Si vous souhaitez résilier le Forfait 30 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{eme} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) 2 mois de navigation en France métropolitaine à compter de votre 1^{eme} souscription à un Forfait Conso i-mode™ ou multimédia avec un téléphone i-mode™ ou WAP GPRS. La souscription aux services WAP reste payante. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait Conso et les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part, au cours du 2^{eme} mois auprès du Service Clientèle pour le Forfait Conso et auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

Offre de Bienvenue - Forfait Référence

26€ offerts sur le prix d'un Forfait 4h ou plus (soit 13€/mois, pendant les 2 premiers mois) + offerts pendant les 2 premiers mois pour toute souscription à un Forfait Référence

Forfait 50 SMS/mois(1)





Tout i-mode™ (navigation illimitée + souscription à tous les sites offertes) ou navigation WAP GPRS gratuit et illimité⁽²⁾

Engagement 12 mois minimum. (1) Si vous souhaitez résilier le Forfait 50 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{me} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) 2 mois de navigation en France métropolitaine à compter de votre 1^{the} souscription à un Forfait Conso i-mode™ ou un timé de la vous conservez le Forfait Conso et les services un téléphone i-mode™ ou WAP GPRS. La souscription aux services WAP reste payante. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait Conso et les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part au cours du 2^{the} mois auprès du Service Clientèle pour le Forfait Conso et auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

Offre de Bienvenue - Forfait Intégral

30€ offerts sur le prix d'un Forfait 4h ou plus (soit 15€/mois, pendant les 2 premiers mois) + offerts pendant les 2 premiers mois pour toute souscription à un Forfait Intégral

Forfait 50 SMS/mois(1)





Tout i-mode™ (navigation illimitée + souscription à tous les sites offertes) ou navigation WAP GPRS gratuit et illimité⁽²⁾

Engagement 12 mois minimum. (1) Si vous souhaitez résilier le Forfait 50 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{the} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) 2 mois de navigation en France métropolitaine à compter de la date d'activation de votre Forfait Intégral, avec un téléphone +mode™ ou WAP GPRS. La sous-cription aux services WAP reste payante. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part au cours du 2^{the} mois auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

Offre de Bienvenue - Platinium Pro

Offerts pendant les 2 premiers mois

Forfait 50 SMS/mois(1)





Tout i-mode™ (navigation illimitée + souscription à tous les sites offertes) ou navigation WAP GPRS gratuit et illimité⁽²⁾

Engagement 24 mois minimum. (1) Si vous souhaitez résilier le Forfait 50 SMS, appelez le Service Clientèle au cours du 2^{™™} mois. A défaut, ce service vous sera facturé au prix en vigueur. (2) 2 mois de navigation en France métropolitaine à compter de votre 1^{™™} souscription à un Forfait Conso i-mode^{™™} ou multimédia avec un téléphone i-mode^{™™} ou WAP GPRS. La souscription aux services WAP reste payante. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait Conso, les services i-mode^{™™} souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part au cours du 2^{™™} mois auprès du Service Clientèle pour le Forfait Conso et auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

Un message sur votre répondeur vous informe de la fin de votre Offre de bienvenue.

Vos communications métropolitaines

PALIERS DE FACTURATION

- Avec Mini Forfait, Forfait Référence et Forfait Intégral, vos communications métropolitaines sont décomptées à la seconde dès la 1ère seconde pour les appels vers les téléphones fixes, vers tous les mobiles et vers les numéros courts Bouygues Telecom suivants: 610, 612, 614, 680. Les autres N° courts, spéciaux, les appels Data et internationaux sont facturés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1ère minute indivisible.
- Pour les autres Forfaits (Forfait Platinium Pro et Forfait Bloqué), toutes les communications sont décomptées par tranches de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

VOS APPELS GRATUITS

- · Appels reçus en France métropolitaine (hors appels Data).
- Consultation du répondeur en France métropolitaine (660).
- Appels au 15, 17, 18 (SAMU, Police, Pompiers) et 115 (SAMU social).
- Appels au 112 (Police, Pompiers, SAMU depuis l'étranger).
- Appels au 623 (Kiosque du service Voyage) et au 614 (serveur vocal du Service Clientèle).

Vos appels décomptés du Forfait

- Appels depuis et vers la France métropolitaine et numéros 087... (hors N° courts, spéciaux et Data).
- · Appels vers un mobile Bouygues Telecom.
- Appels vers un autre GSM français.
- Communications WAP (CSD) Bouygues Telecom via N° fixes (hors N° spéciaux) et via N° GSM en France métropolitaine.
- · Appels renvoyés vers un mobile Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine.
- Appels au 614 (conseiller de clientèle) pour les Forfaits Référence et Intégral.

Une fois le Forfait consommé, ces appels sont facturés au prix au-delà du Forfait indiqué p.4-5.

Vos appels hors Forfait

- · Appels vers les N° spéciaux.
- Appels vers l'international et les DOM/TOM.
- Appels depuis l'étranger (service Voyage).
- Appels Data (GPRS/WAP, i-mode).
- Communications WAP (CSD) via N° spéciaux : tarif du fournisseur de service du N° spécial + prix hors Forfait de la communication vers téléphone fixe en France métropolitaine selon le Forfait choisi.
- Appels renvovés vers un autre N° que Bouvgues Telecom ou fixe en France métropolitaine: prix au-delà du Forfait selon Forfait choisi.
- Appels au 614 (conseiller de clientèle) pour Mini Forfait et Forfait On Line.

NUMÉROS SPÉCIAUX (liste susceptible d'évoluer)

 Appels vers les N° spéciaux : tarif du fournisseur de service du N° spécial (indiqué dans la documentation tarifaire du fournisseur) + prix hors Forfait de la communication vers téléphone fixe en France métropolitaine selon le Forfait choisi. Ces deux parties apparaissant de manière distincte sur votre facture.

Les numéros spéciaux du fixe accessible depuis le réseau Bouygues Telecom sont les suivants :

- Les numéros Libre Appel (dont les numéros verts et les numéros verts internationaux) commençant par 0800, 0805.
- Les numéros commençant par 08 (hors les 08 7).
- Les numéros commençant par 06 et dédiés aux radio messageries et à Internet.
- Les numéros 1XXX ou 3XXX.

En cas de modification des tarifs du fixe, indépendante de Bouygues Telecom, un délai maximum de 4 mois pourra être nécessaire pour adapter les tarifs de Bouygues Telecom en conséquence.

AUTRES QUESTIONS SUR NOS TARIFS

Vous pouvez appeler nos Conseillers de Clientèle depuis votre mobile Bouygues Telecom au **614** (appel décompté du Forfait sauf Mini Forfait et Forfait On Line: 0,46€/min) ou au N° Indigo 0825 825 614 (0,15€/min depuis un fixe).

Vos communications internationales

L'accès aux appels de l'étranger vers la France (service Voyage) et depuis la France vers l'international est disponible automatiquement et gratuitement 3 mois après l'activation de votre ligne, sauf incident ou retard de paiement. Si vous souhaitez y accéder avant cette période ou une fois l'incident ou le retard de paiement régularisé, appelez le Service Clientèle.

COMMUNICATIONS DEPUIS L'ÉTRANGER: LE SERVICE VOYAGE

Le service Voyage vous permet d'accéder en toute simplicité à une couverture internationale de plus de **160 pays** dans le monde avec un téléphone compatible.

Avec le service Voyage, vous pouvez:

- appeler dans le pays visité et vers la France métropolitaine,
- être appelé du monde entier sur votre numéro de téléphone Bouygues Telecom,
- envoyer et recevoir des SMS dans la plupart des pays.

Les tarifs service Voyage				
Prix/minute	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	
Appel émis	1€	1,50€	2,30€	
Appel reçu	0,47€	0,67€	1€	
SMS (prix/message) 0,30€/envoi, réception gratuite			te	

Les communications reçues à l'étranger sont payantes, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un mobile Bouygues Telecom.

Détail des zones:

Zone 1 (47 pays et destinations):

Europe de l'ouest: Açores (les), Allandes (îles), Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares (les), Belgique, Canaries (les), Crète (la), Danemark, Espagne, Féroé (îles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (île de), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, San Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican.

Maghreb: Algérie, Maroc, Tunisie.

DOM: Guadeloupe, Guyane Française, La Désirade, Marie Galante, Martinique, Mayotte, Réunion (la), Saintes (les), St Barthélemy. St Martin.

Zone 2 (17 pays et destinations):

Albanie, Bosnie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, Rép. Slovaque, Rép. Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie.

(Zone 3 (plus de 110 pays et destinations):

Le reste du monde: Amérique du Nord et du Sud, Asie, Australie et Océanie, autres pays d'Europe et d'Afrique.

LES SERVICES MULTIMÉDIA À L'ÉTRANGER

Depuis plus de 40 pays, vous pouvez*:

- utiliser vos services i-mode™.
- envoyer et recevoir des e-mails,
- envoyer et recevoir des MMS (si vous possédez un téléphone MMS), depuis le pays visité et vers les clients des 3 opérateurs métropolitains,
- utiliser vos services WAP GPRS et Data Pocket.

Les tarifs		
	NATIONAL	DEPUIS L'ÉTRANGER
i-mode™	décompté du Forfait Conso ou 0,01€/Ko	
MMS		0.000.7//
- Envoi	0,30€/MMS/destinataire	0,02€/Ko
- Réception	0€	 (avec un minimum de facturation
WAP GPRS	décompté du Forfait Conso ou 0,01€/Ko	de 0,60€ incluant 30 Ko).
Data Pocket	décompté du Forfait Data ou 0,01€/Ko	

^{*}Avec téléphones compatibles et suivant les fonctionnalités de votre téléphone.

Détails des zones sur www.bouyguestelecom.fr, espace client "Mon mobile à l'étranger", ou sur le serveur vocal au 623 (appel gratuit depuis la France métropolitaine).

La souscription des services i-mode[™] et WAP GPRS depuis l'étranger vous est facturée au tarif national. Le service de géolocalisation "Près d'ici" n'est pas disponible depuis l'étranger.

Liste des pays et destinations couverts en multimédia :

Açores (les), Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Baléares (les), Belgique, Bulgarie, Canada, Canaries (les), Chili, Chine, Crète, Croatie, Danemark, Egypte, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Guernesey, Hong-Kong, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kosovo, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (île de),

Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Philippines (les), Porto Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, San Marin, Sardaigne, Serbie, Sicile, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Taïwan, Turquie, Ukraine, Vatican, Vierges (îles).

Pour tout savoir sur le service Voyage, connectez vous sur www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon mobile à l'étranger" ou appelez le kiosque service Voyage au 623 (appel gratuit depuis la France métropolitaine).

LE SERVICE VOYAGE +

Cette option propose les mêmes avantages que le service Voyage avec en plus la possibilité d'appeler tous les autres pays. L'accès au service Voyage + est gratuit sur simple demande au Service Clientèle.

N.B.: Une avance sur consommation d'un montant de 450€ pourra être demandée.

FACTURATION

Toutes vos communications internationales (service Voyage et Voyage + et appels depuis la France vers l'étranger) sont décomptées par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{ère} minute indivisible.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger vous sont facturées dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation, lié à l'envoi tardif du montant des communications par l'opérateur étranger.

S'agissant des services multimédia, la communication est facturée en 2 parties. Une partie correspondant au tarif depuis l'étranger est facturée selon les conditions ci-dessus. Une partie correspondant au tarif national apparaît sur la facture du mois en cours.

COMMUNICATIONS VERS L'INTERNATIONAL

Vous pouvez appeler tous les pays du monde depuis le réseau Bouygues Telecom en France.

Les tarifs

	Prix/min (hors nouveau Forfait Intégral)	Prix/min (avec le nouveau Forfait Intégral ⁽¹⁾)
Europe/Europe du Sud	0,47€/min	0,235€/min
Europe élargie/Afrique du Nord	0,67€/min	0,335€/min
Asie/Pacifique/Mayotte	1,05€/min	0,525€/min
Amérique/Afrique/TOM	1,36€/min	0,68€/min
USA/Canada/DOM	0,59€/min	0,295€/min

⁽¹⁾ Avec le Forfait Intégral disponible depuis le 1/04/2005, vous bénéficiez de 50% de réduction sur vos communications, vers fixes et mobiles, de la France métropolitaine vers l'étranger (hors Forfaits "Appels vers l'étranger").

Envoi de SMS

LES FORFAITS APPELS VERS L'ÉTRANGER®

1h/mois d'appels depuis la France métropolitaine vers les téléphones fixes (hors N° spéciaux) d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, du Portugal, du Royaume-Uni ou de la Suisse.	10€/mois/pays soit 0,166€/minute ⁽²⁾
3 h/mois d'appels depuis la France métropolitaine vers les téléphones fixes et mobiles (hors N° spéciaux) d'Allemagne ou d'Italie.	45€/mois/pays soit 0,25€/minute ⁽²⁾

- Vous pouvez cumuler des Forfaits sur des pays différents ou sur un même pays avec des durées différentes.
 Vous pouvez également obtenir les indicatifs pays auprès du Service Clientèle.
- La réduction de 50% sur les appels vers l'international du nouveau Forfait Intégral ne s'applique pas aux Forfaits "Appels vers l'étranger".
- (1) Avec l'Avantage Maîtrise, vous devez demander l'accès aux appels internationaux; une fois le Forfait principal bloqué, les appels vers l'étranger ne sont possibles que vers les № accessibles au dépassement.
- (2) Pas de report des minutes possible.

Facturation par paliers de 30 secondes après la 1ère minute indivisible.

Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguestelecom.fr, dans l'espace client, rubrique "Appels de France vers l'étranger".

Vos services et communications multimédia mobile

FORFAITS CONSO MULTIMEDIA (WAP GPRS)

Le WAP GPRS est accessible en complément d'un Forfait avec un téléphone WAP GPRS et permet d'accéder aux sites WAP et de souscrire aux services des éditeurs.

Pour vos échanges de données, vous pouvez souscrire à l'un des Forfaits Conso ou opter pour une tarification au Kilo Octet. Activez le service WAP auprès du Service Clientèle.

Forfait Conso 750 Ko	Forfait Conso 5 Mo	Forfait Conso 20 Mo	Tarification au Ko
5€/mois	9€/mois	19€/mois	
Inclus dans le Forfait Intégral	4€/mois (9€ - 5€) sur Forfait Intégral	14€/mois (19€ - 5€) sur Forfait Intégral	0,01 €/Ko



Services	Prix des services		
Services de contenus (pratiques, information)	De 0 à 0,50€/24h ou de 0 à 3€/30 jours		
 Téléchargement de mélodies et d'images 	De 0 à 3€/téléchargement		
 Téléchargement de jeux 	De 3 à 4€/téléchargement		
 Chat 	1€/24h ou de 3€/7 jours max		

Tarification au delà des Forfaits Conso multimédia: 0,01€/Ko. Prix des services mentionnés (hors prix de la communication WAP) fixés par les éditeurs et disponibles sur leur site. Les communications WAP CSD sont décomptées du Forfait Voix. Tarifs valables uniquement en France métropolitaine.

Les Forfaits Conso Multimédia sont incompatibles avec i-mode™ et ne sont pas cumulables entre eux.

MMS (avec téléphones compatibles)

- Vous pouvez envoyer des MMS vers tous les téléphones et vers n'importe quelle adresse e-mail. Si le destinataire du MMS ne possède pas de téléphone MMS, il recevra un SMS de notification l'invitant à consulter le MMS sur Internet.
- Emission et réception de MMS limitées à 300 Ko par MMS (en fonction de la capacité de votre téléphone).
 Plus d'infos sur www.mms.bouyguestelecom.fr
- L'offre MMS est activée sur simple appel au Service Clientèle.
- Envoi de MMS jusqu'à 50 Ko: 0,30€/envoi/destinataire (en France métropolitaine).
- Envoi de MMS de plus de 50 Ko à 300 Ko: 0,30€/envoi/destinataire jusqu'au 25/10/05, au-delà 0,90€/envoi/destinataire (en France métropolitaine).
- Réception de MMS: GRATUITE (en France métropolitaine).

FORFAITS DATA

Forfaits Data	Prix mensuel	Prix au-delà des Forfaits
Forfait Data 10 Mo	6€/mois	
Forfait Data 20 Mo	15€/mois pendant les 6 premiers mois pour toute 1 ^{èm} inscription, puis 40€/mois	0,005€/Ko

1 Mo = 1 024 Ko. La facturation se fait au Ko.

- Les Forfaits Data sont disponibles en complément d'un Forfait Voix. Cette offre vous donne accès aux e-mails et au web sur un iPDA (PDA communicant), un PDA ou un PC (relié à un téléphone WAP GPRS compatible).
- Les PDA doivent fonctionner sous Windows Powered 2000 et 2002 et sous Palm 3.5 et suivants (Palm et Sony).
 Les PC Portables doivent fonctionner sous Windows NT4, 98 SE et suivants.
- Plus d'informations sur www.datapocket.bouyguestelecom.fr ou sur appel au 0 810 541 123 (tarif N° Azur 0,03€/min depuis un poste fixe).

L'accès à l'échange de données sans Forfait Data est facturé 0,01€ par Ko.

Le Forfait Data est incompatible avec i-mode™.

Services accessibles avec un téléphone compatible, en France métropolitaine et dans plus de 40 pays. Pour plus d'information sur ces pays, appelez le kiosque service Voyage au 623 (appel gratuit depuis la France) ou connectez-vous sur www.bouyguestelecom.fr

Vos services et communications multimédia mobile

i-mode™

i-mode™ permet depuis un téléphone i-mode™, selon ses fonctionnalités, d'accéder à différents services multimédia. Pour accéder à i-mode™, il est nécessaire de souscrire un Forfait voix, un accès i-mode™ (inclus ou en option selon les Forfaits). Ensuite, l'échange des données (navigation, envoi et réception d'e-mails) et la souscription aux sites des éditeurs i-mode™ sont payants selon les modalités du tableau ci-dessous. Pour l'échange des données, vous pouvez souscrire un Forfait Conso ou opter pour une tarification au Kilo Octet (Ko).

Accès i-mode™		Echanges de données (navigation, envoi et réception d'e-mails)				Souscription aux services i-mode™
		Forfait Conso 750 Ko	Forfait Conso 5Mo	Forfait Conso 20 Mo	Tarification au Ko	
Forfait Intégral	INCLUS	750 Ko de Conso i-mode™ inclus	9€ - 5€ = 4€/mois	19€ - 5€ = 14€/mois		De 0 à 3€/mois/service
Forfait Référence	INCLUS					Certains sites sont entièrement gratuits.
Mini Forfait	INCLUS (5€/mois	9€/mois	19€/mois	0,01€/Ko -	La plupart des sites payants proposent une partie accessible sans souscription.
Autres Forfaits 2h et plus	En option: 3€/mois					
Platinium Pro	INCLUS					

- 1 Mo = 1 024 Ko
- Les Forfaits Conso i-mode[™] ne sont pas cumulables entre eux.
- Les Forfaits Conso i-mode[™] 5 Mo et 20 Mo sont cumulables avec les 750 Ko déjà inclus dans le Forfait Intégral.
- Tarification au-delà du Forfait Conso: 0,01€/Ko
- i-mode[™] est incompatible avec les Forfaits Conso Multimédia, les Forfaits Data et le WAP.

EXEMPLES DE CONSOMMATIONS (ÉCHANGES DE DONNÉES)

Utilisation	
Page de surf	en moyenne 5 Ko
Envoi / Réception e-mail texte	en moyenne 2 Ko
Envoi / Réception photo	de 10 à 300 Ko
Envoi / Réception d'une vidéo	de 10 à 300 Ko (45 s)
 Téléchargement d'appli ou de jeu Java™ 	en moyenne 100 Ko
 Téléchargement d'une sonnerie Digitalsound de 20 s 	en moyenne 100 Ko
 Téléchargement d'une sonnerie Digitalvide de 20 s 	en moyenne 300 Ko

 Le coût et la possibilité d'envoi ou de réception de ces éléments varient en fonction du téléphone, du mode de réception utilisé, du volume d'information échangé ou du nombre de pièces jointes. Le coût de cet envoi ou de cette réception est déduit du Forfait Conso i-mode™ ou facturé 0,01€/Ko.

Vous pouvez consulter l'état de vos consommations i-mode™ en France métropolitaine via un compteur de Ko accessible sur votre téléphone depuis le i-menu dans la rubrique "Suivi Conso Ko".

Offre de bienvenue i-mode™

Tout i-mode™ gratuit et illimité pendant 2 mois: surf et téléchargements illimités + souscription à tous les sites offerte.

Offre accessible pour toute souscription à un Forfait de 12 mois minimum et d'une 1tm souscription à un Forfait Conso (pour le Mini Forfait et le Forfait Référence) et valable pour toute navigation en France métropolitaine 2 mois à compter de la date d'activation de votre Forfait Conso. Un message sur votre répondeur vous informera de la fin de votre Offre de bienvenue. A l'issue de ces 2 mois, vous conservez le Forfait Conso et les services i-mode™ souscrits aux tarifs en vigueur, sauf résiliation de votre part, au cours du 2tm mois auprès du Service Clientèle pour le Forfait Conso et auprès des éditeurs concernés pour les services souscrits.

E-MAIL

- Lors de la réception d'e-mails supérieurs à 1 000 caractères ou avec des pièces jointes, par défaut, vous recevez le début de l'e-mail, le nom de l'expéditeur et un lien cliquable vers le reste de l'e-mail. Avec ce mode "Maîtrise e-mail", vous êtes facturé au prix d'un e-mail texte (2 ou 3cts/e-mail) et du reste de l'e-mail si vous décidez de cliquer sur le lien (décompté de votre Forfait Conso et 0,01€/Ko au-delà ou sans Forfait Conso).
 - En désactivant le mode "Maîtrise e-mail" depuis votre téléphone, vous décidez de recevoir l'intégralité de l'e-mail (décompté de votre Forfait Conso et 0,01€/Ko au-delà ou sans Forfait Conso).
- La boîte de réception i-mode™ est limitée et peut recevoir au maximum 45 e-mails texte (jusqu'à 1 000 caractères sans pièce jointe).

TÉLÉCHARGEMENT DE JEUX ET D'APPLIS JAVA™



Avec i-mode™, vous pouvez souscrire à des services permettant, avec des téléphones compatibles, de télécharger des applications ou des jeux Java™. En principe, sauf mentions contraires sur le site, l'utilisation de ces applications ou de ces jeux nécessite de conserver votre abonnement auprès de l'éditeur concerné et peut générer des échanges de données (par exemple : mises à jour).

Souscription aux services i-mode™

La souscription aux services i-mode™ est limitée à 20 souscriptions en cours.

Le tarif des services i-mode™, fixé par l'éditeur est disponible sur www.imode.fr ou sur les sites des éditeurs, accessibles depuis votre téléphone i-mode™. Les abonnements à ces services i-mode™ seront prélevés sur votre facture Bouygues Telecom. Les services sont facturés par mois calendaire, tout mois commencé étant dû. Le premier mois de la première souscription au service est offert sauf en cas de résiliation au cours de ce mois. Exemple: si vous souscrivez un service i-mode™ pour la première fois le 20 juin et si vous ne résiliez pas au cours de ce mois, le mois de juin ne vous sera pas facturé. Le mois suivant, vous serez facturé pour la période correspondant au mois de iuillet, etc.

Vos services i-mode[™] sont accessibles en France métropolitaine et dans plus de 40 pays dans le monde, hors géolocalisation. Pour plus d'informations, consultez la liste des pays en p.8 et 9.

Java™ est une marque déposée par SUN Microsystem, Inc.

Gérez facilement vos appels ————————————————————————————————————	
Présentation du N° de l'appelant	INCLUS
(si votre correspondant ne masque pas son N°)	
Appel incognito pour que votre N° n'apparaisse pas	GRATUIT
Filtrage d'appels	GRATUIT
Double appel	2,50€/mois - INCLUS dans le Forfait Intégral
Renvoi d'appel (610)(1)	Communication décomptée du Forfait
Répondeur (660)	GRATUIT
Maxi-boîte vocale (jusqu'à 50 messages vocaux de 5 minutes. Conservation pendant 15 jours)	2,50€/mois
Pense-bête vocal ⁽²⁾ (possibilité de programmer 10 pense-bêtes de 1 min 50 maximum avec rappel jusqu'à 1 an non compatible avec Maîtrise)	0,30€/pense-bête reçu
Archivage vocal ⁽³⁾ (possibilité de conserver vos messages écoutés jusqu'à 1 an - non compatible avec Maîtrise)	0,30€/message archivé

Maîtrisez vos dépenses —————	
Interrogation des consommations/ Consultation du solde (680)	Communication décomptée du Forfait
Signal des dépenses ⁽⁴⁾	2,50€/mois
Report des minutes (valable 1 mois)	INCLUS
Facture détaillée sur demande pour 4 mois consécutifs à venir (6 chiffres)	GRATUIT
Facture détaillée permanente (6 chiffres)	1,50€/mois INCLUS [®] dans le Forfait Intégral

Ecrivez depuis votre mobile ————————————————————————————————————	
Envoi de SMS (160 caractères maximum)	
depuis la France métropolitaine:	
 vers les N° en France métropolotaine 	0,12€/envoi ⁶ (et 0,15€/envoi pour les Forfaits
	bloqués et Platinium Pro)
 vers les mobiles d'opérateurs étrangers 	0,30€/envoi
Envoi de SMS (160 caractères maximum) depuis l'étranger	0,30€/envoi
Envoi de SMS + (numéro à 5 chiffres):	
commençant par 3	0,12€/envoi + 0€/SMS
commençant par 4	0,12€/envoi + 0,05€/SMS
commençant par 5	0,12€/envoi + 0,10€ ou 0,20€/SMS
commençant par 6	0,12€/envoi + 0,35€/SMS
commençant par 7	0,12€/envoi + 0,50€/SMS
commençant par 8	0,12€/envoi + 1€ ou 1,50€/SMS
Réception de SMS	GRATUIT
Forfaits SMS ⁶ /MMS ⁷ (160 caractères et hors SMS+):	
30 SMS (ou 10 MMS)	3€/mois (soit 0,10€ le SMS ou 0,3€ le MMS)
50 SMS (ou 16 MMS)	4,50€/mois (soit 0,09€ le SMS ou 0,281€ le MMS)
120 SMS (ou 40 MMS)	10€/mois (soit 0,084€ le SMS ou 0,25€ le MMS)
240 SMS (ou 80 MMS)	18€/mois (soit 0,075€ le SMS ou 0,225€ le MMS)
480 SMS (ou 160 MMS)	34€/mois (soit 0,071€ le SMS ou 0,212€ le MMS)

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine.

Ces tarifs sont valables uniquement en France metropolitaine.

(1) Les appels remoyés (sur des numéros de mobile autres que Bouygues Telecom) sont hors Forfaits.

(2) Las auspension de votre ligne annulera la programmation de vos pense-bêtes et ceux-ci ne vous seront pas facturés. (3) En cas de suspension de votre ligne, vos messages archivés seront supprimés et ne seront pas remboursés. (4) Lorsque vous dépassez le seuil fixé préalablement avec le Conseiller de Clientèle, un SMS d'information vous est adressé dans la journée. (5) Sur demande pour un Forfait Intégral 2h ou 4h, automatique pour un Forfait Intégral 6h, 8h, 10h et 15h. (6) La souscription de plusieurs Forfaits SMS n'est possible que sur des Forfaits de SMS différents. Les SMS envoyés depuis la France vers l'étranger ou depuis l'étranger vers la France sont facturés hors Forfait SMS. La tarification des SMS + se fait en 2 parties: l'envoi d'un SMS + est décompté du Forfait SMS et le st surtaxé en fonction du N° d'envoi (facturé hors Forfait SMS). (7) 1 MMS de SMS (pour les MMS de 50 N6 maximum). Lorsqu'il vous reste moins de 3 SMS sur votre Forfait SMS/MMS, l'envoi d'un MMS entraînera le décompte des SMS restants et vous serez facturé de 1/3 ou 2/3 du prix d'un MMS hors Forfait, selon le parties de SMS restants. nombre de SMS restants.

Assistance Clientèle —

Service Clientèle (614): serveur vocal ou via Internet	GRATUIT
Service Clientèle (614): mise en relation avec un Conseiller de Clientèle (touche 0)	Communication décomptée du Forfait Référence, Intégral et Platinium Pro et 0,46€/min pour un Mini Forfait et Forfait On Line
Service Clientèle 0825 825 614	0,15€/min depuis un poste fixe
Prêt pendant 1 mois d'un téléphone en cas de panne, perte ou vol en Point S.A.V. (en France métropolitaine)	INCLUS
Suspension temporaire de la ligne (de 1 à 6 mois) ⁽¹⁾	7€/mois

Simplifiez-vous la vie

/ Simplified vous ta vie	
SOS Répertoire SIM (sauvegarde automatique et à distance des contacts présents sur votre carte SIM) ⁽²⁾	1€/mois (hors appel au Service Clientèle)
Avertissement de l'arrivée d'un e-mail Bouygues Telecom par SMS	GRATUIT
Lecture vocale des e-mails Bouygues Telecom (661)	Communication décomptée du Forfait
Boîte à fax/Réception de fax	Mise en service 10€ puis 2,50€/mois ⁽³⁾
Service PC Data/Fax ⁽⁴⁾	Accès inclus

- Personnalisez votre numéro -----

T CISOIIII atisez votic il atilicio	
Personnalisation de votre numéro(5)	15€ INCLUS dans le Forfait Intégral 6h, 8h, 10h et 15h
Numéro Argent ⁽⁶⁾	3€/mois Mise en service 23€ puis 16€/mois pour Mini Forfait
Numéro Or (6)	60€ par numéro

Services pratiques –

())
888 ou 8xx Kiosque des Services ou numéro mémo.	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes (au-delà de la 1 ^{ère} minute indivisible)
 Infos par SMS (888) Offre SMS Foot : 3214 journée Ligue 1 	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS 0,70€/envoi + prix d'envoi d'un SMS (valable pour 4 jours maximum)
Abonnement aux SMS d'information (888)	1,50€/thème/mois
Annuaire 612 (7)	Communication décomptée du Forfait + 0,90€/appel

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine. Pour les appels décomptés par paliers de 30 secondes, la 1 en minute est indivisible.

(1) Cas de suspension possible avec présentation de justificatifs: incarcération, mutation à l'étranger pour un militaire, mutation professionnelle à l'étranger, stage ou formation à l'étranger dans le cadre d'études et dans une zone non couverte, hospitalisation, cure et mutation en zone non couverte et sans prévisions d'amélioration. La durée de votre engagement est prolongée de la durée de la suspension. (2) Service disponible avec carte SIM et téléphones compatibles. Sauvegarde du répertoire SIM sur appel au Service Clientèle. A l'étranger, les sauvegardes de votre répertoire SIM sor après cont facturées 0.30€/SMS. (3) La relève de vos fax depuis la boîte à fax est facturée hors Forfait en France métropolitaine ou au même prix qu'une communication internationale depuis le réseau Bouygues Telecom lorsque vous êtes à l'étranger. (4) Les appels Data sont décomptés de votre Forfait. Hors connexion via № spéciaux. Lorsque vous êtes à l'étranger, la sont au même prix qu'une communication internationale vers la France métropolitaine. (5) Personnalisation des 4 derniers chiffres sous réserve de disponibilité et hors № spéciaux. (6) Dans la limite des № disponibles. La résiliation de l'option entraîne l'attribution d'un nouveau numéro facturé 15€. (7) Service valable pour des № fixes en France hors liste rouge. Envoi d'un SMS et mise en relation gratuits. Après la mise en relation, la communication reste à la charge du client (au tarif en vigueur).

- Chat				
Chat et Forum par SMS avec	freever	Inscription gratuite au 2424 puis prix d'un envoi de SMS		
Chat avec connexion vocale (894)		Communication décomptée du Forfait		
Tchatche.com (828)		+ 0,17€/30 secondes		
- Kiosque Gallery ⁽¹⁾ ——				
Services de consultation ou de communication		De 0,20€ à 1,50€ selon les services, pour l'accès illimité pendant 24 heures De 0,20€ à 3€ selon les services, pour l'accès illimité pendant 7 jours De 0,20€ à 4€ selon les services, pour l'accès illimité pendant 1 mois au service		
Téléchargement (sonneries et	images)	De 0,20€ à 3€ selon le c	ontenu téléchargé	
Services ludiques et div 3214 : univers de divertisseme du mobile, jeux, surprises voca Ouvert à tous depuis un téléph	ent: personnalisation les, astrologie, sport.	0,17€/30 secondes + prix/min d'un appel hors Forfait		
Welcomesound * Serveur d'information : 650		Gratuit		
Accès		1€/mois		
Téléchargement des tonalités d'accueil	664 (en vocal) : appel décompté du Forfait + 0,17€/30 secondes	i-mode™/WAP 0 à 2€ par téléchargement	via web www.bouyguestelecom.fr 2€/téléchargement	
Appel au 2140 : téléchargement surprises voca	nt de sonneries ⁽³⁾ , images ⁽³⁾ , ales et annonces d'accueil	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes		
2140 : sonneries polyphoniques ⁽³⁾ nouvelle génération et images couleurs ⁽³⁾		Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes + prix d'une communication WAP		
665 : personnalisation de l'ar du répondeur	nnonce d'accueil	Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 secondes		
2222 : serveur de jeux 2145 : serveur Forfait goodies		Communication décomptée du Forfait + 0,17€/30 seconde Communication décomptée du Forfait ; au-delà 0,15€/min		
Forfait goodies (4 téléchargements/mois)		3€/mois + prix d'un appel au 2145 (+ prix d'une communication WAP pour les sonneries polyphoniques)		
Goodie supplémentaire		1,50€/goodie + (prix d'un appel au 2145)		
2222 : Jeux par SMS		0,20€/envoi + prix d'envo	i d'un SMS	
Personnalisation du mobile viewww.bouyguestelecom.fr:	a web			
 www.bouyguestelecom.rr: Téléchargement annonces répondeur, sonneries, images, Surprises vocales, Sonneries polyphoniques nouvelle génération. 		1,50€/téléchargement 1,50€/envoi + 0,30€/destination supplémentaire 2€/téléchargement + prix d'une communication WAP		

(1) Prix des services mentionnés hors prix des échanges de données des offres multimédia WAP ou i-mode™, fixés par les éditeurs et disponibles sur leur site. Services accessibles avec un téléphone compatible, hors Maîtrise, en France métropolitaine. (2) 0,34€/min + tarif de votre opérateur. Précision sur les tarifs, liste des téléphones compatibles, liste des éditeurs et des opérateurs au 0 805 907 907 (gratuit depuis un fixe). (3) Voir compatibilité des téléphones au 0 805 907 907 (gratuit depuis un fixe). Services édités gar des éditeurs indépendants. *Sauf dispositions contraires lors de l'accès au service, l'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver votre abonnement. Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine.

Services complémentaires

FRAIS DE GESTION DE LA LIGNE

- Frais de mise en service: 30€.
- Conservation du numéro : 15€ (offerts).
- Reconnexion au réseau en cas d'interruption ou de suspension de la ligne du fait du client: la reconnexion au réseau entraînera la facturation de frais de remise en service d'un montant de 7.50€.
- Déblocage carte SIM: gratuit sur appel au 0 800 29 1000 (appel gratuit depuis un fixe).
- Délivrance du code PUK par un Conseiller de Clientèle: 7,50€.
- Renouvellement de la carte SIM: 20€.
- · Avance sur consommation.

Une avance sur consommation de 380€ vous sera demandée en cas d'inscription au fichier Préventel, de chèque déclaré irrégulier par le FNCI, d'incident ou de retard de paiement. Une avance sur consommation de 450€ pourra être demandée en cas d'inscription au service Voyage +. Une avance sur consommation de 229€ sera demandée:

- si vous ne fournissez pas les justificatifs obligatoires prévus au recto de votre Contrat de Service,
- si vous bénéficiez déjà d'une carte SIM Bouygues Telecom.

Si vous êtes un professionnel, tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal.

- Délivrance du code de déverrouillage du téléphone 225€ ou gratuit après 6 mois d'abonnement.
- Modes de règlement acceptés: prélèvement bancaire, carte bancaire, TIP, chèque ou mandat-compte. Les réglements par TIP, carte bancaire, chèque ou mandat-compte sont facturés 1€ par mois.

OFFRE RELAIS

- Offre réservée à tout nouveau client Bouygues Telecom souhaitant garder son numéro.
- Gratuit jusqu'à la date du transfert de votre numéro : 1h de communication/mois pour des appels métropolitains, présentation du numéro, accès i-mode™ + Forfait Conso i-mode™ ou multimédia 750 Ko⁽¹⁾. L'envoi de SMS est payant (0,15€/envoi), ainsi que l'envoi de SMS + (voir p.15) ou de MMS, avec un téléphone compatible (voir p.11).
- Une fois cette heure épuisée, pour vous assurer la maîtrise de votre budget, seuls les appels vers les numéros d'urgence et vers votre répondeur sont possibles. L'envoi de SMS est toujours possible.
- Cette offre est valable entre le jour de souscription de votre ligne et le jour du transfert de votre numéro et au maximum pendant 3 mois à compter de la souscription de la ligne pour toute souscription d'un Forfait 2h ou plus.
- Votre engagement prend effet dès la souscription de l'Offre Relais, pour une durée minimale de 12 mois à laquelle s'ajoute la durée de l'Offre Relais.
- Le jour du transfert de votre numéro, vous n'avez pas à changer de carte SIM, votre numéro est basculé automatiquement et l'offre souscrite initialement est activée (Forfait, Offre de bienvenue, services, promotions...).
- L'Offre Relais est incompatible avec l'Avantage Fidélité et Entre nous et ne bénéficie pas du report des minutes.

Vos appels décomptés de l'Offre Relais:

Appels métropolitains, vers les N° fixes et les GSM français, l'interrogation des consommations (680), le renvoi d'appels (610), le Service Clientèle (614). Ces appels sont décomptés à la seconde, dès la 1ère seconde.

Appels bloqués:

Les autres N° courts, les N° spéciaux et les appels internationaux sont bloqués.

(1) Avec un téléphone i-mode[™] ou un WAP GPRS compatible, selon l'offre choisie. Au delà des 750 Ko compris dans le Forfait Conso i-mode[™] ou multimédia, vous payez 1ct/Ko. Les services i-mode[™] éventuellement souscrits sont à votre charge.

2h soir) POUR COMMUNIQUER PLUS EN FIN DE JOURNÉE

- 2h par mois, en plus de votre Forfait, pour appeler le soir entre 21 h30 et 3h vers les N° fixes ou clients Bouygues
 Telecom depuis et vers la France métropolitaine (hors N° courts, spéciaux, plateformes téléphoniques et appels Data,
 notamment i-mode™).
- Les 2h sont décomptées avant votre Forfait et les minutes non utilisées ne peuvent être reportées.

Non compatible avec les Mini Forfaits et l'Avantage Maîtrise.

Si vous avez souscrit 2h soir et Favoris et appelez un N° Favoris pendant ces 2h, vous cumulez les 2 avantages. Si vous avez souscrit Passion 2h et 2h Soir, les appels vers les N° Passion dans la tranche horaire des 2h soir sont décomptés des 2h Passion.

> 5€/mois

Passion 2h) POUR COMMUNIQUER PLUS AVEC VOS PROCHES

- 2 h par mois en plus de votre Forfait pour appeler vers 3 N° fixes ou clients Bouygues Telecom, depuis et vers la France métropolitaine (hors N° courts, spéciaux, plateformes téléphoniques et appels Data, notamment i-mode™).
- Changement de numéro Passion : 2,50€/numéro.
- Les 2h sont décomptées avant votre Forfait et les minutes non utilisées ne peuvent être reportées.

Non compatible avec les Mini Forfaits, Platinium Pro et l'Avantage Maîtrise.

Les services Passion 2h, Favoris et Entre Nous sont compatibles mais sur des N° différents. Une souscription par ligne. Si vous avez souscrit Passion 2h et 2h Soir, les appels vers les N° Passion dans la tranche horaire des 2h soir sont décomptés des 2h Passion.

> 5€/mois

Passion 1h RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX MINI FORFAITS

- 1h par mois en plus de votre Forfait pour appeler 3 N° fixes ou clients Bouygues Telecom depuis et vers la France métropolitaine (hors N° courts, spéciaux, plateformes téléphoniques et appels Data, notamment i-mode™).
- Changement de N° Passion: 2,50€.
- L'heure supplémentaire est décomptée avant votre Forfait et les minutes non utilisées ne peuvent pas être reportées.
- > 3€/mois

Favoris POUR COMMUNIQUER PLUS ÉCONOMIQUEMENT

- 50% de réduction sur les appels vers 2 N° fixes ou clients Bouygues Telecom, depuis et vers la France métropolitaine quelle que soit l'heure (hors N° courts, spéciaux, plateformes téléphoniques et appels Data, notamment i-mode™).
- Changement de N° Favoris: 2.50€/numéro.

Non compatible avec les Mini Forfaits et l'Avantage Maîtrise.

Les services Passion 2 h. Favoris et Entre Nous sont compatibles mais sur des numéros différents.

The souscription par ligne

Si vous avez souscrit 2h soir et Favoris et appelez un N° Favoris pendant ces 2h, vous cumulez les 2 avantages.

>5€/mois

Pour savoir si le N° de téléphone mobile de votre interlocuteur est celui d'un client Bouygues Telecom, appelez gratuitement le 604 depuis votre téléphone mobile.

Avantage Seniors) POUR COMMUNIQUER SEREINEMENT

- -10%/mois sur le prix de votre Mini Forfait. Pour les 60 ans et +, c'est la garantie de bénéficier d'un prix encore plus attractif.
- Si vous êtes rattaché à l'Avantage Entre nous, vous ne pouvez pas souscrire l'Avantage Seniors.

Disponible avec les Mini Forfaits 1h et 1h30 (sur présentation de la carte d'identité du souscripteur). Incompatible avec Fidélité 24 mois.

> Gratuit

Illimité A Deux/Illimité Famille) POUR COMMUNIQUER SANS COMPTER

 Illimité A Deux : nombre illimité d'appels entre 2 N° Forfait Bouygues Telecom, dans la limite d'une durée de 3h par appel, valables 24h/24, 7j/7.

Vous pouvez souscrire cette option dès l'activation de votre Forfait en choisissant votre correspondant préféré. Celui-ci dispose d'un mois à partir de la date d'activation de l'option pour y souscrire également auprès du Service Clientèle. Sans souscription de sa part dans ce délai, vous perdez le bénéfice de l'offre.

> 4.90€/souscripteur/mois

 Illimité Famille: nombre illimité d'appels entre 2 N° Forfait Bouygues Telecom + nombre illimité d'appels vers 2 autres N° communs (fixes ou Bouygues Telecom) aux 2 souscripteurs, dans la limite d'une durée de 3h par appel, valables 24h/24, 7j/7.

Souscription sur simple appel au Service Clientèle.

> 9,90€/souscripteur/mois

Chaque option doit être souscrite conjointement par 2 clients Forfait Bouygues Telecom (hors Mini Forfait)

Appels métropolitains exclusivement entre 2 personnes physiques et à usage privé (hors № courts, spéciaux, échange de données notamment i-mode™, appels vers plateformes téléphoniques et depuis boîtiers radio) avec un Forfait 2h et plus de 12 mois minimum. Une seule option illimitée par personne. Options non cumulables entre elles, incompatibles avec Maîtrise et compatibles avec Passion, Favoris, Entre Nous sur des № différents. La résiliation de l'option par l'un des souscripteurs entraîne la résiliation de l'option de l'autre qui en sera préalablement informé par Bouygues Telecom. En cas de portabilité vers Bouygues Telecom, ces options ne peuvent être souscrites qu'une fois le №° porté définitivement. Pour l'option Illimité Famille, les 2 souscripteurs peuvent choisir 2 №° supplémentaires parmi 2 №° Bouygues Telecom (Forfait, Universal Mobile ou Prépayé) ou №° fixes. Ces 2 numéros seront communs aux 2 souscripteurs. Ces 2 №° peuvent être modifiés avec l'accord des 2 souscripteurs. Tout changement de №° sur les 2 offres sera facturé 2,5€/souscripteur. Cession des appels interdite.

Maîtrise appels/24h) POUR COMMUNIQUER L'ESPRIT TRANQUILLE

- Blocage des communications au-delà du Forfait dans un délai de 24h maximum.
- Liste de N° que vous aurez sélectionnés, joignables au-delà du Forfait.
- Blocage des appels internationaux, de l'envoi de SMS (si vous avez souscrit un Forfait SMS, voir ci-dessous) et des N° courts (sauf 112, 614, 660, 680 et les N° 8XXX du Kiosque des services), spéciaux et des appels depuis l'étranger.
 Les communications WAP GPRS et CSD, Data, les MMS, les SMS +, la navigation et les échanges de données i-mode™ ne sont pas bloquées.
- Si vous avez souscrit un Forfait SMS, blocage de l'envoi des SMS au-delà du Forfait SMS. L'envoi de SMS vers l'étranger entraîne le blocage avant la fin du Forfait SMS.
- Si vous cumulez l'Avantage Maîtrise en plus d'un Avantage proposant des appels supplémentaires ou réductions vers des numéros, vous devez définir les numéros vers lesquels vous souhaitez bénéficier de ces réductions ou de ces heures supplémentaires afin de pouvoir continuer à en bénéficier une fois votre Forfait consommé.

Non compatible avec les Mini Forfaits, Favoris, Passion 2h, 2h soir, Illimité à Deux, Illimité Famille, Pense-bête vocal, Archivage vocal et Forfaits Data.

> 4€/mois

Vos avantages Forfaits

Entre nous) POUR COMMUNIQUER EN FAMILLE

- 50% de réduction sur les appels et les SMS métropolitains (hors Forfaits SMS), entre les téléphones mobiles Bouygues Telecom du foyer (5 maximum).
- Facturation unique au nom du souscripteur (qui ne peut pas être détenteur d'un Mini Forfait ou d'une Carte Nomad).
- Les clients Mini Forfait ne peuvent pas souscrire ce service mais peuvent bénéficier de la réduction de 50% au titre des 5 N° éligibles. Non compatible avec l'Avantage Seniors.

Les services Passion 2h, Favoris et Entre Nous sont compatibles mais sur des numéros différents. Une souscription par ligne.

> 5€/mois/foyer

Jeunes) POUR COMMUNIQUER PLUS

- 60 SMS/mois,
- 6h par mois en plus de votre Forfait pour appeler le soir entre 21h30 et 3h vers les N° fixes ou clients Bouygues Telecom depuis et vers la France métropolitaine (hors N° courts, spéciaux, plateformes téléphoniques et appels Data, notamment i-mode™).
- Et si vous avez souscrit l'Avantage Maîtrise une fois votre Forfait épuisé, vos appels supplémentaires ne sont possibles que vers les N° prédéterminés. L'envoi de SMS n'est possible que si vous demandez leur déblocage.

Disponible uniquement avec Forfait Intégral et Forfait Référence.

> 10€/mois

Avantages Professionnels) POUR LES DÉTENTEURS D'UN N° SIREN

- L'échange de votre téléphone en cas de panne, le lendemain de votre demande et sur le lieu de votre choix en France métropolitaine (pour toute demande faite avant 17h45 hors week-end et jours fériés).
- Un Service Clientèle dédié aux professionnels.
- Bilan de consommation personnalisé.
- Accompagnement téléphonique : pour optimiser l'utilisation de votre téléphone.
- Une facture détaillée de 6 chiffres automatique.
- Présentation du N°.
- Double appel.
- Personnalisation du N° (4 derniers chiffres et sous réserve des disponibilités).
- Accès i-mode™.
- · Changement de Forfait sans frais.

Non compatibles avec les Mini Forfaits.

> Gratuit

Pro-réseau) Pour communiquer plus avec vos collaborateurs

- 50% de réduction pour tous les appels métropolitains vers les N° et les clients Bouygues Telecom passés entre les téléphones du même contrat (de 2 à 9 lignes).
- Une facture détaillée unique, incluant le détail pour chaque mobile.

Non compatible avec Platinium Pro.

Les clients Mini Forfait ne peuvent pas souscrire ce service mais peuvent bénéficier de la réduction de 50%.

> 3€/mois/mobile

Les services Avantages Professionnels et Pro-réseau sont réservés aux professionnels et assimilés (associations, fondations, syndicats...) dûment immatriculés, justifiant d'un N° SIREN à fournir lors de la souscription, dans la limite de 10 lignes par N° SIREN. Les clients ayant déjà souscrit un Forfait sans justificatif SIREN et souhaitant souscrire les ... services Avantages Professionnels ou Pro-réseau devont présenter les justificatifs reculus pour bénéficier de l'offre.

Conditions générales tarifaires

COMMUNICATIONS MÉTROPOLITAINES

Appels depuis et vers la France métropolitaine.

APPELS FIXES VERS LE RÉSEAU BOUYGUES TELECOM

Ces appels sont facturés par l'opérateur fixe à l'appelant: voir prix publics de l'opérateur concerné.

L'ACCÈS AU SERVICE SANS HEURE DE COMMUNICATION INCLUSE

Vous pouvez accédez au service Bouygues Telecom sans Forfait avec un abonnement de 14€ par mois. Prix par 30 secondes au-delà de la 1er minute indivisible, d'un appel depuis la France métropolitaine vers les téléphones fixes et les mobiles Bouygues Telecom: 0,275€ en heures pleines (de 8h à 21h30 du lundi au vendredi) et 0,092€ en heures creuses (le reste du temps et les jours fériés). Prix par 30 secondes au-delà de la 1er minute indivisible, d'un appel depuis la France métropolitaine vers les autres GSM: 0,285€ en heures pleines et 0.15€ en heures creuses.

FORFAIT BLOQUÉ

Le Forfait bloqué sera activé si vous êtes inscrits sur le fichier PREVENTEL ou en cas de chèque déclaré irrégulier par le Fichier National des Chèques Irréguliers. Le Forfait bloqué est accessible au prix de: 2h = 30€/mois et 4h = 40€/mois. Ce Forfait ne permet pas l'envoi de SMS. Une fois votre temps de Forfait bloqué épuisé, vos communications se bloquent dans un délai de 24h maximum. Vous ne pouvez plus alors émettre d'appel, sauf vers votre répondeur Bouygues Telecom, les N° d'urgence et les N° courts Bouygues Telecom en 6 (exceptés 661, 665 et 612). La suspension d'appel interviendra au plus tôt une fois l'appel terminé, et sous 12h maximum. Le prix à la minute en dépassement: 0,30€/min (pour des appels métropolitains vers des fixes et GSM, hors N° courts et spéciaux). Les communications WAP GPRS ne sont pas bloquées. Le Forfait Bloqué est incompatible avec les Avantages, les services à la carte, i-mode™, l'offre Data Pocket, MMS et le Forfait Conso Multimédia.

SMS

Les SMS mentionnés et les prix indiqués concernent uniquement les SMS de 160 caractères maximum (voir conditions techniques du téléphone). Les SMS peuvent être envoyés indifféremment vers les N° fixes métropolitains ou les mobiles d'opérateurs GSM français et ce, au même tarif. Les SMS envoyés depuis la France métropolitaine vers l'étranger ou depuis l'étranger vers la France métropolitaine, ainsi que la surtaxe du SMS+, sont facturés hors Forfait SMS.

LE RÉSEAU PARTAGÉ

Bouygues Telecom, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir, en France métropolitaine, des zones qui ne sont encore couvertes par aucun réseau de téléphonie mobile appelées "réseau partagé". Lorsque vous vous trouvez dans le réseau partagé, un code apparaît sur votre écran.

- Si vous avez choisi l'Avantage Maîtrise vous ne pouvez pas téléphoner ni recevoir des appels depuis le réseau partagé. Si vous avez demandé de lever les restrictions sur les appels internationaux, vous pouvez téléphoner depuis le réseau partagé, mais les communications ne sont pas bloquées une fois le Forfait consommé.
- Dans le réseau partagé, vous pouvez émettre et recevoir des appels, des SMS et accéder au WAP CSD.
- Dans le réseau partagé vous ne pouvez pas accéder à i-mode™, aux MMS et au WAP GPRS.
- Votre Service Clientèle est uniquement accessible via le N° long 0 825 825 614 (appel hors Forfait + 0,15€/min), il vous sera alors demandé votre code de gestion de ligne, encore appelé code à 4 chiffres.
- Tous les numéros spéciaux commençant par 008, 086, 089, 083 ne sont pas accessibles.

Le traitement des communications émises depuis le réseau partagé peut être décalé dans le temps. Dans ce cas, ces communications une fois portées à la connaissance de Bouygues Telecom s'imputent en priorité sur votre Forfait, puis le cas échéant sur votre report des minutes et enfin sont facturées comme des communications hors Forfait.

COMMUNICATIONS DATA

Communications correspondant à l'échange de données (WAP, i-mode™,...) et comprenant la navigation sur les sites WAP ou i-mode™ et l'envoi et la réception d'e-mails pour i-mode™. Le WAP est facturé en mode CSD (facturation au temps écoulé au même titre qu'une communication voix) ou em mode GPRS (facturation au volume de données échangées). L'unité utilisée en mode GPRS est le Kilo Octet (Ko) ou le Méga Octet (Mo); 1 024 Ko = 1Mo. En cas d'indisponibilité du mode GPRS, vous pouvez choisir d'utiliser le mode CSD au tarif en vigueur. i-mode™ est facturé en mode GPRS.

ACCÈS AUX PROFESSIONNELS

Si vous êtes professionnels ou assimilés (associations, fondations, syndicats...), vous pouvez souscrire aux offres contenues dans ce guide, dans la limite de 10 cartes SIM.

RENOUVELLEMENT DU TÉLÉPHONE

La fréquence de renouvellement de votre téléphone est fonction du nombre de points de fidélité acquis grâce à votre consommation mensuelle (pour des services fournis exclusivement par Bouygues Telecom) et à votre fidélité. Le serveur vocal du 614 (Menu "vos points de fidélité") vous permettra de connaître à tout moment votre nombre de points. Une fois le montant de points minimal atteint, pour en bénéficier, il vous suffira de reconduire votre Forfait pour 12 ou 24 mois en plus du montant monétaire à ajouter. Offre réservée aux clients ayant plus d'un an d'ancienneté et n'ayant pas renouvelé dans les 12 derniers mois.



SOMMAIRE

FORFAITS ET i-mode™

- 04 | Votre Forfait en un seul coup d'œil
- 06 Vos Offres de bienvenue
- 07 Vos communications métropolitaines
- 08 Vos communications internationales
- 11 Vos services et communications multimédia mobile
- 14 Vos services à la carte
- 18 Vos avantages Forfaits
- 21 Conditions générales tarifaires

CARTE NOMAD

- 24 | La nouveauté
- 26 Votre formule liberté
- 28 Votre Carte Nomad en un seul coup d'œil
- 30 Vos numéros pratiques et solutions de rechargement
- 32 Vos services et communications multimédia mobile
- 34 Vos communications internationales
- 36 Conditions générales
- 38 Conditions particulières



noma Le bon réservé

10 sms gratuits

à chaque rechargem vers tous les opérate

Remplis vite to

Disponible sur Carte No Flash, Spot ou Soir & We

ent

urs.

d max plan gratuit aux - de 25 ans

5 SMS "APPELLE-MOI" GRATUITS/MOIS

pour se faire rappeler quand vous n'avez plus de crédit.

o coupon disponible en point de vente

mad Classic et <mark>cumulable avec les 3 Avant</mark>ages ek-End.

SMS Appelle-moi, comment ça marche?

- Appelez gratuitement le 685,
- Enregistrez le N° de votre correspondant, quel que soit son opérateur,
- Votre correspondant recevra un SMS déjà pré-écrit l'invitant à vous rappeler sur votre mobile Carte Nomad.

Pour bénéficier de nomad max, il faut:

- 1/ Etre client Carte Nomad et avoir moins de 25 ans.
- 2/ S'inscrire en renvoyant le coupon Nomad Max disponible en point de vente ou sur le site www.bouyguestelecom.fr avec la photocopie de votre pièce d'identité ou du livret de famille.

Un SMS vous informera de l'activation de Nomad Max 15 jours après la réception de votre dossier complet.

Offre accessible pour tous les clients âgés de moins de 25 ans au moment du rechargement sur Carte Nomad Classic ou les Avantages actuels. Une seule inscription par ligne et par utilisateur. SMS métropolitains utilisables sous réserve d'un crédit de 0,15€ minimum et non reportables d'une recharge à l'autre. Offre non accessible par rechargement depuis un distributeur de billets. SMS Appelle-moi métropolitains.



Vous pouvez téléphoner immédiatement

Un téléphone prêt à l'emploi

En choisissant Carte Nomad, vous n'avez aucune démarche à effectuer pour commencer à téléphoner.

- Votre coffret de téléphone Carte Nomad inclut le téléphone, la carte SIM et un guide de bienvenue.
- Pour connaître votre numéro de téléphone, appelez gratuitement le 654 depuis votre téléphone Carte Nomad.
- Un crédit de communication vous est offert pour vous permettre d'appeler immédiatement. Ce crédit de communication est de 4€, utilisable par défaut au tarif Carte Nomad Classic. A compter de votre 1^{er} appel, ce crédit est valable pendant 1 mois, vous avez ensuite 2 mois supplémentaires pour recevoir des appels.

Et en plus, c'est le moment de choisir Bouygues Telecom sans changer de numéro! Conservez votre numéro actuel pour 15€ (prélevés sur votre crédit de communication). Pour plus d'information, reportez-vous au "guide d'accompagnement pour garder votre numéro" disponible en point de vente.

Si vous avez déjà un téléphone compatible Bouygues Telecom, vous pouvez acheter une carte SIM seule Nomad.

Vous maîtrisez votre budget

Une offre sans contrainte

- C'est vous qui déterminez le budget de téléphonie que vous ne souhaitez pas dépasser en choisissant le montant de votre recharge.
- Votre crédit de communication est décompté à la seconde dès la 1 ère seconde, sans supplément de prix, pour :
 - les communications métropolitaines vers les téléphones fixes et vers tous les mobiles hors N° courts,
 - l'appel d'un Conseiller de Clientèle au 634 (0.48€/min).

Les autres N° courts, les appels internationaux, les appels passés depuis l'étranger et les N° spéciaux sont décomptés par paliers de 30 secondes après la 1 ère minute indivisible.

• Vous restez libre de tout engagement.

Vous communiquez comme il vous plaît

Une offre souple

Vous pouvez varier votre consommation grâce à un large choix de montants de recharges.













Le prix des recharges est laissé à la discrétion de nos revendeurs.

- Vous rechargez à votre rythme grâce à de nombreux modes de rechargement, disponibles et accessibles 24h/24 et 7j/7.
- Vous bénéficiez d'un crédit de communication "tout compris" qui vous permet de passer des appels et envoyer des SMS ou des MMS.
- Lorsque vous rechargez (avant la fin de validité de votre crédit), le crédit restant s'ajoute automatiquement et sans frais à votre nouveau crédit.

Les minutes gratuites ne sont pas reportables (sauf le crédit de communication offert avec les recharges 25€, 35€, 50€ et 75€).

Vous profitez de tous ces avantages

La présentation du numéro et le double appel

Ces deux services sont gratuits, sur simple appel au 630, pour identifier vos proches dès la première sonnerie et ne plus perdre un appel quand vous êtes déjà au téléphone.

Un répondeur toujours accessible

Le répondeur (660) est accessible et gratuit même si votre crédit est épuisé (durant toute la durée de validité de votre crédit en France métropolitaine).

L'accès à l'univers multimédia sans dépasser votre budget

Téléchargez, jouez, chattez avec le WAP et envoyez des photos vers tous les téléphones compatibles avec les MMS sur n'importe quelle adresse e-mail pour 0,30€/envoi/destinataire (voir détail des tarifs page 12). Si le destinataire du MMS ne possède pas de téléphone MMS, il recevra un SMS l'invitant à consulter le MMS sur Internet. L'émission et la réception de MMS nécessitent un crédit supérieur ou égal à 0,15€ et sont limitées à 300 Ko. En cas de solde nul ou au-delà de la durée de validité du crédit, vous êtes averti par SMS de la réception d'un MMS. Afin de visualiser votre MMS, vous devez recharger votre crédit de communication. Les MMS reçus sont conservés 10 jours.

VOUS CHANGEZ SELON VOS ENVIES

Vous êtes libre de faire évoluer votre formule

Vous pouvez passer gratuitement et sans démarche administrative de Carte Nomad à un Forfait Bouygues Telecom (en 48h) ou à un Forfait bloqué Universal Mobile (immédiatement) en conservant votre numéro de téléphone. Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous dans votre point de vente.

Offre valable pour toute ligne Carte Nomad valide et activée depuis au moins 3 mois.

Vous pouvez changer de téléphone

Pour vous récompenser de votre fidélité, nous vous offrons 45€ pour tout achat d'un nouveau coffret parmi la gamme Nomad : 15€ de crédit de communication pour tous les clients dès 3 mois d'ancienneté

+ 30€ remboursés si vous rechargez 30€ minimum dans les 2 mois qui suivent l'achat.

Profitez-en pour vous offrir un mobile avec appareil photo!

Offre valable pour tout renouvellement effectué du 22/08/05 au 25/10/05, dans la limite d'un renouvellement par an. Voir les conditions sur le coupon disponible en points de vente et sur le site www.bouyguestelecom.fr

Vous avez le choix: Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages

A chaque rechargement, vous pouvez choisir gratuitement la formule qui vous convient le mieux : Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages pour communiquer plus. Et si vous avez moins de 25 ans, vous bénéficiez en plus de SMS gratuits grâce à Nomad Max. Quel que soit votre choix, votre crédit de communication est décompté à la seconde dès la 1ère seconde.



Voir détails et conditions de l'offre sur le coupon disponible en point de vente ou sur www.bouyguestelecom.fr. Disponible sur Carte Nomad Classic et cumulable avec les 3 Avantages Flash, Spot ou Soir & Week-End.

Carte Nomad Classic

Crédit	10€	15€	25€ +2,50 € OFFERTS	35€ +10 € OFFERTS	50€ +17,50 € OFFERTS	75€ +32,50 € OFFERTS
Temps de communication ou SMS (jusqu'à)	20 min ou 83 SMS	30 min ou 125 SMS	55 min ou 229 SMS (Crédit offert inclus)	1 h 30 ou 375 SMS (Crédit offert inclus)	2 h 15 ou 562 SMS (Crédit offert inclus)	3h35 ou 895 SMS (Crédit offert inclus)
Durée de validité du crédit	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	6 mois
Durée de validité de la ligne	2 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Prix	0,50€/min ou 0,12€/SMS					

Ou l'un des 3 Avantages gratuits pour communiquer plus :

Avantage FLASH

Vous préférez communiquer par SMS?

Choisissez l'Avantage FLASH, et profitez d'un maximum de SMS!

Vos SMS à 7,5 centimes ou 2 fois plus de temps de communication, en utilisant votre recharge 2 fois plus vite!

Crédit	10€	15 €	25€ +2,50 € OFFERTS	35€ +10 € OFFERTS	50€ +17,50 € OFFERTS	75€ +32,50 € OFFERTS
Temps de communication ou SMS (jusqu'à)	40 min ou 133 SMS	1h ou 200 SMS	1 h 50 ou 366 SMS (Crédit offert inclus)	3 h ou 600 SMS (Crédit offert inclus)	4 h 30 ou 900 SMS (Crédit offert inclus)	7 h 10 ou 1433 SMS (Crédit offert inclus)
Durée de validité du crédit	8 jours	15 jours	1 mois	1 ^{1/2} mois	2 mois	3 mois
Prix	0,25€/min ou 0,075€/SMS					

La durée de validité de la ligne reste celle de Carte Nomad Classic.

Avantage SOIR & WEEK-END

Vous privilégiez le soir et le week-end pour téléphoner?

Choisissez l'Avantage SOIR & WEEK-END et profitez d'appels 2 fois moins cher le soir et le week-end!

Tarif réduit: de 21 h à 9 h du lundi au vendredi et tout le week-end: 0,25€/min.

Tarif normal: de 9h à 21h du lundi au vendredi: 0,60€/min.

Prix/SMS: 0.12€ (SMS métropolitains).

Les durées de validité du crédit et de la ligne sont celles de Carte Nomad Classic.

Avantage SPOT

Vous voulez avoir 2 fois plus de temps pour parler?

Choisissez l'Avantage SPOT et profitez d'appels à 0 centime grâce à la pub!

Crédit	10€	15€	25€ +2,50 € OFFERTS	35€ offerts	50€ +17,50 € OFFERIS	75€ +32,50 € OFFERTS
Crédit sans pub ⁽¹⁾ (jusqu'à)	20 min ou 83 SMS	30 min ou 125 SMS	55 min ou 229 SMS (Crédit offert inclus)	1 h 30 ou 375 SMS (Crédit offert inclus)	2 h 15 ou 562 SMS (Crédit offert inclus)	3 h 35 ou 895 SMS (Crédit offert inclus)
Crédit offert par la pub	+ 20 min	+ 30 min	+ 55 min	1h30	2h15	3h35
Durée totale de communication (jusqu'à)	= 40 min	= 1h	= 1h50	= 3 h	= 4 h 30	= 7 h 10

Les durées de validité du crédit et de la ligne sont celles de Carte Nomad Classic. (1) Prix/min: 0,50€/min. Prix/SMS: 0,12€.

Avec l'Avantage SPOT, doublez votre temps de communication grâce à un crédit supplémentaire de même durée offert par la pub. A chaque appel, vous utilisez le crédit de votre choix :

- Le crédit "Classic", pour passer des appels, envoyer des SMS ou des MMS (sous réserve d'un téléphone compatible).
- Le crédit offert par la pub pour les communications métropolitaines vers les N° fixes et clients Bouygues Telecom (hors SMS, N° courts, spéciaux et appels Data), 24h/24 et 7j/7.

Lorsque vous utilisez ce crédit, vous seul écoutez un spot de pub avant d'être mis en relation avec votre correspondant. Ensuite, votre communication n'est jamais interrompue par la pub.

Pour utiliser ce crédit, composez le 777 suivi du numéro de votre correspondant. Ce crédit ne bénéficie pas du report des minutes d'une recharge à l'autre.

Pour profiter gratuitement de l'Avantage SPOT:

- 1 Inscrivez-vous gratuitement en composant le 7711 ou le 0805 907 711 depuis un poste fixe (appel gratuit), ou sur le site www.bouyguestelecom.fr. Vous recevez un SMS de confirmation dès que votre inscription est prise en compte.
- 2 Choisissez ensuite l'Avantage SPOT lors de votre rechargement au 630.

Vos numéros pratiques et solutions de rechargement

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les informations complémentaires

- Quand votre crédit de communication atteint 0€, il est possible que votre communication ne soit pas coupée immédiatement. Le crédit négatif est alors débité sur votre prochaine recharge.
- Votre téléphone est verrouillé sur le réseau Bouygues Telecom. Le tarif d'une demande de déverrouillage du téléphone, effectuée dans les 6 mois suivant l'achat du coffret, est de 150€.
- Pour savoir si un numéro de téléphone mobile est celui d'un client Bouygues Telecom, composez le 604 depuis votre téléphone Carte Nomad (appel gratuit).

Les numéros spéciaux (hors Nº 08 7...)

N° Libre appel (ex : N° Vert) 0800, 0805, 0809, 0836010	0,10€/30 secondes
N° Azur et N° Indigo 0801, 0802, 0803, 0810, 0811, 0820, 0821, 0825, 0826	0,25€/30 secondes
0899, 083670	1€/30 secondes
Autres numéros spéciaux (Audiotel)	0,50€/30 secondes

N.B.: la 1ère minute est indivisible.

Les numéros d'urgence

15 (Samu), 17 (Police).	0007/117
18 (Pompiers),	GRATUIT
112 (Police, Pompiers, Samu depuis l'étranger),	
119 (Enfance maltraitée)	

Les appels Data

Communications correspondant au transport de données (WAP, MMS,...) et décomptées de votre crédit de communication en mode CSD (GSM classique où le décompte s'effectue au temps écoulé), ou en mode GPRS (GSM évolué où le décompte s'effectue au volume de données échangées). L'unité utilisée en mode GPRS est le Kilo Octet (Ko). En cas d'indisponibilité du mode GPRS, le client peut choisir d'utiliser le mode CSD au tarif en vigueur, pour composer un appel Data.

Le réseau partagé

Bouygues Telecom, les collectivités régionales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir, en France métropolitaine, des zones qu'aucun réseau de téléphonie mobile ne couvre encore. Lorsque vous vous trouvez dans l'une de ces zones, un code apparaît sur votre écran. L'accès aux services est restreint et les tarifs de vos communications sont modifiés, selon les 2 cas suivants:

- 1 Par défaut, vous disposez du service Voyage Recharge (voir page 14), vous pouvez :
- Emettre des appels métropolitains au tarif de 0,50€/min (hors N° courts et spéciaux) et appeler gratuitement le 630.
- Recevoir gratuitement des appels, si votre crédit de communication est supérieur ou égal à 0,15€/min.
- Envoyer des SMS (0,30€/envoi), la réception étant gratuite.
- Appeler le Service Clientèle au 634 ou au 06 68 634 634 (0,48€/min).

- 2 Si vous bénéficiez du service Voyage option Monde (voir page 15), vous pouvez :
- Emettre des appels métropolitains au tarif de 0.50€/min (hors N° courts et spéciaux), des appels internationaux au tarif en vigueur (voir page 15) et appeler gratuitement le 630.
- Recevoir gratuitement des appels.
- Envoyer des SMS (0,30€/envoi), la réception étant gratuite.
- Appeler le Service Clientèle au 06 68 634 634 (0,48€/min).

Vos communications seront prélevées sur votre compte bancaire et cela au plus tard dans les 3 mois suivant vos appels. Les bénéfices de Nomad Max et des Avantages SPOT, FLASH ou SOIR & WEEK-END ne s'appliquent pas dans ces zones. Si vous ne bénéficiez pas du service Voyage Recharge ou de l'option Monde, vous ne pouvez pas émettre ou recevoir des appels dans ces zones.

Vous rechargez où que vous soyez

La liberté, c'est de pouvoir recharger votre Carte Nomad n'importe où et n'importe quand...

Les modes de rechargement



• Par Carte Recharge ou Ticket Recharge, que vous trouverez dans les Clubs Bouygues Telecom, chez la plupart des débitants de tabac, en grandes surfaces, en magasins spécialisés, dans les bureaux de poste, les magasins de presse ainsi que certaines stations-services et boulangeries. Pour recharger, appelez gratuitement le 630 (N° accessible 24h/24, 7j/7), sélectionnez le menu rechargement, tapez le code de rechargement indiqué sur votre Carte ou votre Ticket Recharge, puis choisissez la formule qui vous convient le mieux (Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages).



Où que vous soyez, vous pouvez recharger votre Carte Nomad avec votre Carte Bancaire, sans inscription préalable, et pour un montant maximum de 50€ par mois.

Appelez le 630 (N° gratuit accessible 24h/24, 7j/7) depuis votre téléphone Carte Nomad muni de votre Carte Bancaire. Sélectionnez le menu rechargement, puis le montant de votre recharge et la formule de votre choix (Carte Nomad Classic ou l'un des 3 Avantages).

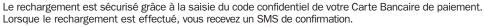
Le rechargement par Carte Bancaire n'est pas automatique. Il est effectué à votre demande lorsque vous rechargez sur le 630.

Le paiement par Carte Bancaire est soumis aux conditions du Groupement Interbancaire CB et peut, à ce titre, évoluer à tout moment.



Depuis les distributeurs de billets du Crédit Lyonnais et de la Banque Populaire possédant le logo Bouygues Telecom.

Ce service est gratuit, accessible 24h/24, 7j/7 et ouvert à tous les porteurs de Carte Bancaire de paiement, quelle que soit votre banque en France.







	10€	15€	25€	35€
Carte Recharge			•	
Ticket Recharge			•	
Carte Bancaire				
Distributeur Crédit Lyonnais				
Distributeur Banque Populaire				•

⁽¹⁾ Uniquement disponible sur l'Avantage SPOT.

50€

75€

Vos services et communications multimédia mobile

Tarifs SMS	S et MMS				
Envoi de SMS métropolitains jusqu'à 160 caractères (réception gratuite) Envoi de SMS métropolitains jusqu'à 160 caractères (réception gratuite) avec l'Avantage FLASH (voir p.8) Envoi de MMS métropolitains jusqu'à 50 Ko (réception gratuite) Envoi de MMS métropolitains de plus de 50 Ko à 300 Ko (réception gratuite)					0,12€/envoi 0,075€/envoi 0,30€/envoi/destinataire 0,30€/envoi/destinataire*
Tarif 🔃 🔀	SMS+				
3XXXX 4XXXX 5XXXX	0€/SMS 0,05€/SMS 0,20€/SMS	+ prix d'envoi d'un SMS	6XXXX 7XXXX 8XXXX	0,35€/SMS 0,50€/SMS 1 ou 1,50€/SMS	+ prix d'envoi d'un SMS
Tarifs WAP)				
Communication WAP CSD ⁽¹⁾ Communication WAP GPRS				0,15€/30 secondes 0,015€/Ko	
Tarif WAP	Kiosque Gallery (2) - Pri	x des services hor	s prix de la c	ommunication WAP	
_	ent sonneries et images consultation ou de communica	tion		De 0,20€ à 3	€ selon le contenu téléchargé
 Accès illimit 	té pendant 24 heures té pendant 7 jours té pendant 1 mois			De 0,:	ê à 1,50€ selon les services 20€ à 3€ selon les services 20€ à 4€ selon les services

^{*}Au-delà du 25/10/05, l'envoi de vos MMS en France métropolitaine, de plus de 50 Ko à 300 Ko est à 0,90€/envoi/destinataire. (1) Hors connexion via N° spéciaux.

⁽²⁾ Les tarifs sont fixés par l'éditeur et disponibles sur leur site WAP. Activation gratuite sur simple appel au Service Clientèle.

Consultation du répondeur – 660	Gratuit (1)
ou 06 60 66 00 01 depuis un téléphone fixe	voir tarifs de l'opérateur fixe
Consultation du solde et rechargement depuis la France métropolitaine – 630	Gratuit
ou 0 810 801 630 depuis un téléphone fixe	voir tarifs de l'opérateur fixe
Présentation du N° et/ou Double appel / souscription gratuite au 630	Gratuit(s)
nomad ma, service Appelle-moi au 685	Gratuit
Appel incognito : souscription via un Conseiller de Clientèle activation appel par appel en précédant le N° par le préfixe #31#	Gratuit (hors coût d'appel au 634 Gratuit
Renvoi d'appels – 610	0,15€/30 secondes (2)
Annuaire – 612 ⁽³⁾	0,90€/appel
Vos Favoris : bénéficiez de 30% de réduction vers 2 numéros fixes ou clients Bouygues Telecom ⁽⁴⁾	1,50€/recharge
Contactez Bouygues Telecom Serveur d'informations sur les offres et services Carte Nomad – 634	Gratuit (5)
Mise en relation avec un conseiller Bouygues Telecom – 634 touche 0	0,48€/min
ou 06 68 634 634 depuis un téléphone fixe	voir tarifs de l'opérateur fixe
Inscription à l'Avantage SPOT – 7711 ou 0 805 907 711 depuis un téléphone fixe	Gratuit (5)

⁽¹⁾ Consultation en France métropolitaine pendant toute la durée de validité du crédit. (2) Les appels renvoyés sont payés par le Client au même titre que s'il avait appelé le poste sur lequel ses appels sont renvoyés. (3) Service valable pour des N° fixes en France métropolitaine, hors lister rouge. Envoi d'un SNM et mise en relation inclus. Après la mise en relation, la communication reste à la charge du client (au tarif en vigueur).(4) Hors N° internationaux, courts, spéciaux et appels Data. Appels depuis boîtiers radio, automates d'appels et plateformes téléphoniques interdits. Vos Favoris n'est pas compatible avec l'Avantage SPOT. (5) Sous réserve d'un crédit de communication de 0,15€ minimum. Consultation en France métropolitaine.

Vous personnalisez v Services vocaux: Portail de divertissement (sonneri de répondeur, surprises vocales, a		0,17€/30 secondes + prix d'une communication métropolitaine vers un N° fixe		
Personnalisation de l'annonce d'accueil du répondeur – 665		0,25€/30 secondes		
Téléchargement de sonneries, ima surprises vocales et annonces d'a	Téléchargement de sonneries, images, surprises vocales et annonces d'accueil du répondeur – 2140 ⁽¹⁾		condes	
Welcomesound * Serveur d'information : 650 Accès		Gratuit 1€/mois		
Téléchargement des tonalités d'accueil	664 (en vocal) : 0,17€/30 secondes + prix d'un appel métropolitain	WAP: 0,17€/30 secondes + prix d'un appel métropolitain + prix d'une communication WAP	via web www.bouyguestelecom.fr 2€/téléchargement	
. ,			L40 ou 3214 nication WAP	
Services WAP: Téléchargement de sonneries et d	'images ⁽²⁾	0,17€/30s + prix d'un appel métropolitain + prix d'une communication WAP		
Via www.bouyguestelecom.fr ⁽ⁱ⁾ : Téléchargement de sonneries, logos, fonds d'écran, et annonces d'accueil du répondeur		2€/téléchargement		
Téléchargement de sonneries polyphoniques et hi-fi nouvelle génération, images couleurs		2€/téléchargement + prix d'une communication WAP		
Surprises vocales		1,50€/envoi + 0,30€/destinataire supplémentaire		

Vous pouvez jouer et chatter en toute simplicité				
Services vocaux: Tchatche.com - 828	0,25€/30 secondes			
Portail de jeux – 2222	0,25€/30 secondes			
Services SMS: Jeux par SMS – 2222	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS			
Chat et forum par SMS avec Freever – 2424 puis mise en relation pour chat vocal – 894	Inscription gratuite au 2424 puis prix d'envoi d'un SMS 0,25€/30 secondes			
Services WAP: Téléchargement de jeux ⁽¹⁾	De 3 à 4€/téléchargement + prix d'une communication WAP			
Chat ⁱ	1€/24 h ou 3€/7 jours maximum + prix d'une communication WAP			

Vous trouvez les infos que vous recherchez ——————	T.
Services vocaux : Kiosque des services pratiques (déplacements, sorties, infos) ou numéros mémo 888 et 8XX	0,25€/30 secondes
Services SMS : Info par SMS	0,20€/envoi + prix d'envoi d'un SMS
SMS Foot (3214 Journée Ligue 1 – valable pour 4 jours maximum)	0,70€/envoi + prix d'envoi d'un SMS
Services WAP : Services de contenus (pratiques, informations) ⁽²⁾	De 0 à 0,50€/24h ou de 0 à 3€/mois + prix d'une communication WAP

⁽¹⁾ Voir compatibilité des téléphones au 0 805 907 907 (appel gratuit depuis un fixe). Services édités par des éditeurs indépendants.
(2) Les tarifs sont fixés par l'éditeur et disponibles sur leur site WAP. Activation gratuite du WAP sur simple appel au Service Clientèle.
*Sauf dispositions contraires lors de l'accès au service, l'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver votre abonnement.

Pour les appels décomptés par paliers de 30 secondes, la 1ère minute est indivisible.

Vos communications internationales

Vous restez ouvert sur le monde

Communiquez depuis l'étranger, c'est aussi simple qu'en France

Vous avez le choix entre 2 services.

1 - Le service Voyage Recharge : partez en toute tranquillité

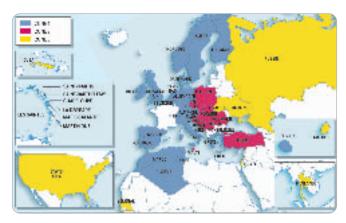
Ce service vous permet de rester joignable depuis plus de 40 pays: l'accès est gratuit, automatique et sans démarche préalable. Comme en France, vous maîtrisez votre budget. Vos communications sont automatiquement et immédiatement débitées de votre recharge habituelle.

A l'étranger, vous pouvez :

- Emettre des appels dans le pays visité et vers la France.
- Recevoir des appels provenant du monde entier.
- Recharger votre solde par Carte Recharge, Ticket Recharge ou par Carte Bancaire en appelant le 630 au prix d'un appel de l'étranger vers la France.
- Utiliser vos numéros courts habituels (au prix d'un appel de l'étranger vers la France):
 630 (rechargement), 634 (Service Clientèle), 660 (répondeur),
- Envoyer et recevoir des SMS.

Depuis la	Zone 1	Zone 2	Zone 3	
Appel émis (y compris vers le répondeur)	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	
Appel reçu	0,60€/min	1€/min	1,50€/min	
SMS	0,30€/SMS émis quel que soit le pays de destination, réception gratuite			

La liste des destinations disponibles évoluant rapidement, pour en savoir plus, consultez gratuitement le serveur vocal au 634 touche 3 ou www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Téléphoner à l'étranger".



Si vous vous rendez dans un pays non disponible avec le service Voyage Recharge, vous pouvez souscrire au service Voyage option Monde.

2 - Le service Voyage option Monde: la solution mobile des grands voyageurs

Si vous souhaitez profiter d'une couverture depuis plus de 160 pays, inscrivez-vous au service Voyage option Monde. Demandez l'activation gratuite de ce service en renvoyant le formulaire d'inscription disponible dans votre coffret de téléphone, sur www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Téléphoner à l'étranger", ou auprès de nos Conseillers de Clientèle au 634 (0,48€/min).

Ce service sera disponible dans les 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre dossier complet. Vous en serez informé par SMS.

A l'étranger, vous pouvez:

- Emettre des appels dans le pays visité et vers la France.
- Recevoir des appels provenant du monde entier.
- Envoyer et recevoir des SMS.
- Utiliser vos numéros courts habituels: 634 (Service Clientèle), 660 (répondeur) au prix d'un appel de l'étranger vers la France (depuis la plupart des pays⁽¹⁾).

Les communications seront prélevées sur votre compte bancaire. La facturation de vos appels à l'étranger peut se faire sur 3 mois (selon le délai d'acheminement des données par l'opérateur étranger).

Le service Voyage Recharge n'est pas compatible avec l'option Monde. Si vous avez souscrit à l'option Monde, vous pouvez résilier cette option pour bénéficier du service Voyage Recharge, sur simple appel au 634.

Depuis la	Zone 1	Zone 2	Zone 3	
Appel émis (y compris vers le répondeur)	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	
Appel reçu	0,60€/min	1€/min	1,50€/min	
SMS ⁽¹⁾	0,30€/SMS émis quel que soit le pays de destination, réception gratuite			
Envoi MMS ⁽¹⁾ ou surf en WAP ⁽¹⁾ GPRS à l'étranger	Tarif national + 0,02€/Ko avec un minimum de facturation de 0,60€ incluant 30 Ko.			

Une avance sur consommation de 450€ pourra vous être demandée dans les cas prévus dans l'article "Le service Voyage option Monde" des Conditions Particulières de Service.

(1) Pour tout savoir sur les services disponibles depuis l'étranger, connectez-vous sur www.bouyguestelecom.fr, rubrique "Téléphoner à l'étranger".

Communiquez depuis la France vers l'étranger

Vous pouvez à tout moment appeler tous les pays du monde depuis le réseau Bouygues Telecom en France métropolitaine.

Vers la	Zone 1+ USA + Canada	Zone 2 + Groënland	Zone 3
Appel émis	0,60€/min	1€/min	1,50€/min
Envoi SMS	0,30€/envoi/destinataire pour envoi vers les mobiles étrangers		

Zone 1 (47 destinations)

Europe de l'ouest: Açores (les), Allandes (les), Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares (les), Belgique, Canaries (les), Crète (la), Danemark, Espagne, Féroé (îles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (île de), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, San Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican. Maghreb: Algérie, Maroc, Tunisie. DOM: Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, St Martin, St Barthélemy, Marie Galante, La Désirade, Mayotte, Réunion (la), Saintes (les).

Zone 2 (18 destinations)

Albanie, Bosnie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Hongrie, Kosovo, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, Rép. Slovaque, Rép. Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie, Ukraine.

(Zone 3 (plus de 110 destinations)

Le reste du monde: autres pays d'Europe, Amériques, Afrique, Asie (dont Japon), Australie/Océanie.

Tarifs hors N° spéciaux. Pour des appels vers les fixes et les mobiles, décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1^{the} minute indivisible. Toutes les informations sont disponibles sur www.bouyguestelecom.fr dans l'Espace Client, rubrique "Appels de France vers l'étranger".

Conditions générales

Les présentes Conditions Générales complétées par les Conditions Particulières, le Coupon Retour, et le Guide des Tarifs remis au Client constituent le Contrat de Service (dénommé ci-après le "Contrat").

L'utilisation d'un téléphone Carte Nomad ou l'ouverture de la pochette contenant la carte à puce ("carte SIM") emporte acceptation du Contrat.

1. Objet:

BOUYGUES TELECOM fournit un service de radiocommunication publique selon la norme GSM (ci-après dénommé le "Service") permettant au Client se situant dans la zone couverte par le réseau BOUYGUES TELECOM, d'émettre et de recevoir des comnunications, des SMS ou des MMS, au moyen d'une carte SIM à insérer dans un téléphone mobile compatible GSM 1800/900.

En complément du Service, BOUYGUES TELECOM peut fournir des services optionnels au Client disposant d'un téléphone compatible.

2. Coupon Retour:

L'accès au Service est subordonné à la présentation par le Client d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte d'Identité UE, Passeport UE, Permis de Conduire UE, Carte de séjour) et, pour les personnes morales, d'un extraît Kbis et du pouvoir du représentant légal. Une copie de la pièce d'identité est remise au distributeur BOUYGUES TELECOM avec le Coupon Retour dûment complété et signé ou, le cas échéant, enregistré sur Minitel ou sur Internet.

Toutefois, lorsque cela est mentionné sur le Coffret qu'il acquiert, le Client doit adresser le Coupon Retour et une copie de sa pièce d'identité directement à BOUYGUES TELECOM.

En cas de dossier incomplet, le Client doit adresser les pièces justificatives manquantes au plus tard huit jours après la demande de BOUYGUES TELECOM. A défaut, BOUYGUES TELECOM peut suspendre la ligne (voir article 12 ci-dessous).

3. Choix d'une offre Carte Nomad :

- 3.1. Le crédit de communication préchargé dans la carte SIM est activé au tarif de l'offre Carte Nomad indiquée dans le Guide des Tarifs en vigueur.
- 3.2. A chaque rechargement, le Client peut choisir, sous réserve du respect des Conditions Particulières ci-dessous, d'opter pour:
- · soit la Carte Nomad Classic,
- · soit l'Avantage Spot,
- · soit un autre Avantage tel que décrit dans le Guide des Tarifs.

Le changement d'offre peut entraîner la perte des options éventuellement souscrites dans le cadre de l'ancienne offre et propres à celle-ci.

 ${\bf 3.3.}\ Souscription/modification\ \grave{a}\ distance\ du\ Service\ ou\ des\ services\ optionnels:$

Pour toute souscription ou modification par le Client du Service ou d'un service optionnel effectuée à distance, le Client dispose d'un délai de sept jours à compter de son acceptation pour se rétracter.

Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Cependant, le Client qui utilise le Service, ou un service optionnel, ainsi souscrit ou modifié avant la fin du délai de 7 jours est réputé avoir renoncé à son droit de rétractation.

4. Durée et utilisation du Service:

4.1. La continuité du Service est assurée par le rechargement du crédit de communication qui peut être effectué, pendant la durée de validité de la ligne, notamment en achetant une "Carte Recharge" ou un "Ticket Recharge" ou par paiement par Carte Bancaire et en appelant le 630*.

Il appartient au Client de veiller à disposer en permanence d'un crédit suffisant pour éviter toute interruption de communication. BOUYGUES TELECOM met à la disposition du Client un serveur vocal de suivi des consommations en composant le 630*. En outre, BOUYGUES TELECOM contacte le Client, au moyen de messages vocaux ou de SMS:

- · lorsque le crédit de communication est bientôt épuisé;
- lorsque les durées de validité du crédit de communication ou de la ligne (de la carte SIM) arrivent à leur terme.

4.2. Crédit de communication :

4.2.1. Durées de validité du crédit de communication.

Le Client dispose des délais définis dans le Guide des Tarifs en vigueur à compter de la date de son premier appel ou de son dernier rechargement (la plus récente de ces deux dates) pour consommer le crédit de communication dont il dispose sur l'offre choisie.

Aux termes de ces délais, si le Client n'a effectué aucun rechargement, il perdra irrévocablement l'éventuel crédit de communication restant et ne pourra plus émettre d'appels (sauf vers les numéros d'urgence et le 630*). Les rechargements sont limités à un plafond pour les paiements par carte bancaire.

4.2.2. Utilisation du crédit de communication.

Chaque nouveau rechargement effectué par le Client dans les délais impartis s'ajoute au solde de communication précédent et reporte les délais indiqués à l'article 4 2 1

Le nouveau solde de communication est alors utilisable aux tarifs, aux conditions et selon les délais applicables au dernier rechargement choisi.

Si le crédit de communication du Client est négatif, le solde est reporté sur le rechargement suivant et est imputé sur le crédit de communication de la nouvelle recharge.

Les rechargements offerts ou les minutes de communications offertes par BOUYGUES TELECOM ne reportent pas les délais précités et ne sont pas reportés sur le rechargement suivant.

4.3. Durée de validité de la ligne (carte SIM).

Le Client dispose des délais définis dans le Guide des Tarifs en vigueur à compter de la date de son premier appel ou de son dernier rechargement (la plus récente de ces deux dates) pour recevoir des appels.

A l'issue de ces délais, si le Client n'a pas effectué de rechargement :

- a) aucun rechargement ni changement d'offre Carte Nomad ne sera plus possible et la carte SIM sera désactivée;
- b) le numéro de téléphone correspondant sera définitivement perdu pour le Client.

5. Modification du numéro d'appel:

Afin de garantir une bonne utilisation des ressources en numérotation confiées à BOUYGUES TELECOM, et conformément à la réglementation des télécommunications, et/ou en cas de changement du plan de numérotation national, BOUYGUES TELECOM peut, après avoir contacté le Client, modifier le numéro d'appel, et par conséquent l'éventuelle adresse e-mail comportant ce numéro.

6. Carte SIM:

- 6.1. La propriété du logiciel intégré à la carte SIM n'est pas transmise au Client.
- 6.2. Le Client est responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM qui peut être remplacée par BOUYGUES TELECOM pour des raisons techniques ou en cas de fraude. sans délai et sans frais en l'absence de faute du Client.
- 6.3. Le Client s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre qu'un téléphone mobile ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.
- 6.4. La délivrance par BOUYGUES TELECOM d'un code de déblocage de la carte SIM (code PUK) est faite aux frais du Client au tarif indiqué dans le Guide des Tarifs. La manipulation successive de dix codes erronés entraîne son blocage définitif.

7. Informatique et Libertés:

- 7.1. Les informations nominatives recueillies par BOUYGUES TELECOM font l'objet d'un traitement automatisé et bénéficient à ce titre de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, de modification, d'opposition à communication et de suppression auprès de BOUYGUES TELECOM, Informatique et Libertés, 20, quai du Point du Jour, 92640 BOULOGNE BILLANCOURT cedex, dans les conditions prévues par la délibération CNIL n°80-10 du 1" avril 1980.
- 7.2. Sauf opposition du Client à l'adresse ci-dessus, BOUYGUES TELECOM peut utiliser les informations le concernant pour l'exploitation ou la promotion de ses services ou de ceux de ses partenaires et/ou les communiquer à des instituts de sondages, d'étude de marché et/ou à des sociétés partenaires.
- Le Client accepte, sauf opposition effectuée en composant le 603* depuis son téléphone mobile, de recevoir des informations sur les services de BOUYGUES TELECOM au moyen d'un message laissé sur le répondeur de son téléphone ou par l'envoi d'un SMS.
- 7.3. Tout appel par le Client au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM, effectué en composant le 634* depuis son téléphone mobile, sera automatiquement identifié par ledit service. Si le Client ne souhaite pas être identifié, il pourra contacter le Service Clientèle, en composant un autre numéro indiqué dans le Guide des Tarifs.

- 7.4. Lors d'un appel émis par le Client, son numéro de téléphone apparaît automatiquement sur le téléphone de son correspondant si ce dernier a accès au service correspondant auprès de son opérateur de télécommunications.
- A l'exception des numéros d'urgence, le Client peut supprimer cette fonctionnalité, soit appel par appel lorsque le téléphone inclut cette possibilité, soit totalement, en souscrivant gratuitement au service "Appel incognito" de BOUYGUES TELECOM.

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle du numéro qui pourrait être faite par le correspondant du Client.

- 7.5. Le Client s'engage à utiliser les numéros reçus exclusivement à des fins privées et s'interdit de constituer des fichiers.
- 7.6. L'utilisation par le Client d'un service de localisation nécessite le traitement par BOUYGUES TELECOM et le cas échéant par l'éditeur dudit service, des données de localisation géographique et d'identification du téléphone. La durée de conservation de ces données est strictement limitée au temps nécessaire pour assurer la fourniture du service, sauf dispositions légales contraires.
- 7.7. Selon les modalités définies dans le Dépliant Annuaire Universel remis aux Clients, le Client peut demander à faire figurer ses coordonnées dans cet annuaire qui sera prochainement mis en place par des éditeurs d'annuaires.

8 Prix ·

- 8.1. Les prix des offres et services souscrits (y compris la consultation du répondeur) sont définis dans le Guide des Tarifs en vigueur remis au Client. Ces prix sont susceptibles d'évoluer, auquel cas BOUYGUES TELECOM s'engage à en informer préalablement le Client.
- 8.2. Toute reconnexion au réseau, après interruption ou suspension consécutive à une faute du Client, pourra donner lieu à facturation de frais de remise en service indiqués dans le Guide des Tarifs en vigueur.
- 8.3. Le Client peut obtenir sur simple demande une facture des sommes payées.
- 8.4. Le Client délègue BOUYGUES TELECOM en paiement des sommes dues aux éditeurs de contenus au titre de la consultation ou de l'utilisation de leurs services.
 9. Responsabilité de BOUYGUES TELECOM:
- 9.1. BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la
- permanence, la continuité et la qualité du Service.

 9.2. La responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne peut pas être engagée en cas:
- de force maieure :
- de perturbation ou d'indisponibilité locale due aux aléas de propagation des ondes électromagnétiques;
- de mauvaise utilisation par le Client du Service ou des services optionnels ou de la carte SIM:
- d'utilisation du Service ou des services optionnels par une personne non autorisée consécutive à une faute du Client;
- d'inadéquation ou de mauvais fonctionnement d'un téléphone non fourni par BOUYGUES TELECOM utilisé par le Client avec le Service;
- de non-fonctionnement du Service avec un téléphone volé;
- de messages non sollicités que le Client pourrait recevoir d'un tiers (SPAM);
- de prestations et de données fournis par un tiers auxquels le Client peut avoir accès et qui, notamment, ne respecteraient pas la réglementation en vigueur;
- de dommages causés au terminal ou aux données qu'il contient consécutifs aux données circulant sur le réseau et non protégées contre des détournements éventuels. En effet, l'utilisation du Service peut comporter des risques d'intrusion ou de contamination par des virus contre lesquels il appartient au Client de se protéger.
- 9.3. Le Client qui accède à des services optionnels (notamment WAP) accepte l'aléa résultant des performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données.

Les échanges de données peuvent être réglementés en termes d'usage ou être protégés par un droit de propriété, dont chaque utilisateur, auteur ou diffuseur est responsable.

9.4. Tout préjudice indirect ne pourra donner lieu à aucune indemnisation de la part de BOUYGUES TELECOM.

10. Vol, perte de la carte SIM :

10.1. En cas de vol ou de perte, le Client s'engage à en informer immédiatement BOUYGUES TELECOM par téléphone, afin que sa ligne soit mise hors service. Le Client adresse à BOUYGUES TELECOM une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant le vol ou la perte et accompagnée d'une copie de la plainte déposée auprès des autorités compétentes.

En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de la réception par BOUYGUES TELECOM de cette lettre. Le Client est

responsable de l'usage de la carte SIM et le paiement des communications passées avant cette date reste à sa charge.

Le solde de communication de la carte SIM perdue ou volée pourra être reporté sous réserve que BOUYGUES TELECOM en ait constaté l'existence au moment de sa mise hors service

- 10.2. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, qui n'émanerait pas du Client.
- 10.3. Après réception par le Client de la nouvelle carte SIM, (adressée dans les 5 jours suivant la réception de sa demande), celle-ci sera remise en service sur simple demande du Client.

11. Obligations du Client:

- 11.1. Le Contrat est conclu en considération de la personne du Client. Sauf accord exprès préalable de BOUYGUES TELECOM, celui-ci s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le Contrat ou le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM (y compris le ou les numéros de téléphone qui y sont associés) et de commercialiser le Service ou un service optionnel auprès d'un tiers sous quelle que forme que ce soit.
- 11.2 Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse du Service ou des services optionnels comme par exemple la pratique du publipostage sauvage (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre imposant de réponses.
- 11.3. Le Client s'interdit toute utilisation anormale du Service et notamment tous agissements qui pourraient mettre en péril la sécurité ou la disponibilité des serveurs ou du réseau de BOUYGUES TELECOM.
- 11.4. Le Client doit prévenir immédiatement BOUYGUES TELECOM par courrier de tout changement de domicile ou de coordonnées bancaires.

12. Suspension ou résiliation du Service :

Sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, BOUYGUES TELECOM peut:

- Suspendre sans préavis l'accès au Service :
- en l'absence de régularisation d'un dossier incomplet dans un délai de 8 jours
- à compter de la demande de BOUYGUES TELECOM,
- en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse du Service,
- en cas de non-respect des dispositions de l'article 6.3.
- Limiter l'accès au Service à la seule réception des communications en France métropolitaine:
- en cas d'utilisation anormale du Service,
- en cas d'incident de paiement imputable au Client,
- en cas de non-respect des dispositions de l'article 11.
- Résilier le Contrat :
- en cas de retrait ou de suspension de l'autorisation accordée à BOUYGUES TELECOM par le Ministre chargé des Télécommunications,
- dans les hypothèses visées ci-dessus et lorsque la cause de la suspension ou de la restriction n'a pas disparue dans les 10 jours.

13. Information du Client et réclamation :

- 13.1. Lorsque BOUYGUES TELECOM s'engage à "contacter" le Client, elle remplit son obligation par écrit ou par téléphone en laissant un message sur le répondeur de son téléphone mobile, sur le serveur vocal de rechargement ou d'information ou par l'envoi d'un SMS.
- 13.2. Toute réclamation concernant BOUYGUES TELECOM doit être adressée en premier recours au Service Clientèle BOUYGUES TELECOM, 38218 VIENNE Cedex. En deuxième recours, les réclamations transmises par les clients et les associations de consommateurs ou d'utilisateurs sont traitées par le Service Consommateurs, BOUYGUES TELECOM, 38218 VIENNE Cedex. Le Client peut, lorsqu'il n'a pas obtenu satisfaction du Service Consommateurs, saisir gratuitement le médiateur de la téléphonie. Pour cela, il doit, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association de consommateurs, adresser un courrier accompagné d'une copie des documents justifiant sa demande à l'adresse communiquée dans la réponse du Service Consommateurs.

14. Cessibilité du Contrat par BOUYGUES TELECOM:

BOUYGUES TELECOM peut céder, transférer ou apporter à un tiers les droits et obligations nés du Contrat. Les conditions contractuelles du cédant restent applicables pendant 21 jours après que le Client en ait été informé. Durant ce délai, le Client pourra résilier son Contrat. Passé ce délai, les nouvelles conditions du cessionnaire s'appliqueront.

15. Attribution de juridiction:

En cas de litige avec un commerçant relatif à l'interprétation ou l'exécution du Contrat,

Conditions particulières

I- COFFRETS CARTE NOMAD

- I-1. Le Coffret de téléphone Carte Nomad conditionné par BOUYGUES TELECOM, comprend:
- · une carte SIM permettant l'accès au Service.
- un téléphone bénéficiant de la garantie figurant dans le Coffret.
- I-2. Afin de protéger le Client contre le vol, un verrouillage spécial interdit l'utilisation du téléphone avec une carte SIM autre que celle(s) remise(s) par BOUYGUES TELECOM. Cette protection pourra être supprimée, sans frais, six mois après l'achat du Coffret.
- I-3. Le Client est seul responsable de la perte, du vol, de la détérioration ou du mauvais usage du téléphone et il lui appartient de le faire réparer à ses frais ou de le remplacer, ou de s'assurer contre ces risques.
- I-4. L'achat de plus de 10 Coffrets Carte Nomad par une même personne physique ou morale sur une période d'un an ou l'achat de 4 Coffrets simultanés doit être soumise à l'approbation de BOUYGUES TELECOM.

II- L'AVANTAGE SPOT

II-1. Modalités d'accès.

L'Avantage Spot est réservé aux Clients ayant souscrit à l'Avantage Spot:

- soit en appelant le 7711*.
- soit en complétant le questionnaire d'inscription Spot disponible sur le site www.bouyguestelecom.fr

II-2. Principe.

L'Avantage Spot est constitué de 2 réserves de communication :

- · une réserve de communication gratuite;
- · une réserve de communication payante.

Le Client bénéficie de la réserve de communication gratuite, en contrepartie de messages publicitaires vocaux qu'il accepte d'entendre avant la communication avec son correspondant.

- II-2.1. Les restrictions d'utilisation de la réserve de communication gratuite sont indiquées dans le Guide des Tarifs en vigueur.
- II-2.2. Lors de chaque rechargement effectué sur l'Avantage Spot dans les délais impartis, les minutes de la réserve gratuite ne se cumulent pas.
- II-2.3. Dans le cas d'un transfert de l'Avantage Spot vers une autre offre, le solde de la réserve gratuite est supprimé.

II-3. Responsabilité.

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable du contenu des messages publicitaires diffusés par son intermédiaire; toute réclamation concernant le contenu des messages publicitaires devra être directement adressée aux annonceurs concernés.

III- CONSERVATION DU NUMERO / PORTABILITE

III-1. CONSERVATION CHEZ BOUYGUES TELECOM

III-1.1. Bon de Portage.

Pour conserver un numéro de téléphone mobile GSM métropolitain (ci-après, le "Numéro"), le Client doit remettre le Bon de Portage obtenu auprès de l'opérateur de départ avant la date limite de validité indiquée sur ce Bon de Portage. Après cette date, le Bon de Portage est nul et BOUYGUES TELECOM ne peut pas affecter le Numéro à la ligne souscrite.

III-1.2. En cas d'échec de la procédure de conservation du Numéro, le numéro provisoire associé à la nouvelle carte SIM de BOUYGUES TELECOM et attribué au Cient, entre la date de souscription au Contrat et la date de transfert du Numéro indiquée sur le Bon de Portage, devient définitif et le Contrat reste en vigueur.

III-2. CONSERVATION D'UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE MOBILE BOUYGUES TELECOM

Conservation d'un numéro de téléphone mobile Carte Nomad chez un autre opérateur.

III-2.1. Résiliation de la ligne et demande de conservation.

Pour conserver chez un nouvel opérateur GSM métropolitain (ci-après, "l'Opérateur Receveur") un Numéro associé à une carte SIM Carte Nomad (ci-après "le Numéro"), le Client doit, dans un seul et même courrier adressé à BOUYGUES TELECOM en recommandé avec accusé de réception:

- Résilier le Contrat associé au Numéro. La procédure de conservation du Numéro ne peut pas être inférieure à 30 jours.
- Demander la conservation du Numéro.

III-2.2. Eligibilité à la conservation du Numéro.

A réception de la demande de conservation, BOUYGUES TELECOM vérifie si le Client remplit les conditions suivantes:

- le Contrat associé au Numéro est en cours de validité jusqu'à la date effective de transfert du Numéro; il appartient au Client de veiller à effectuer les rechargements nécessaires afin d'assurer la validité de la ligne jusqu'à la date du transfert,
- · la demande de conservation du Numéro émane bien du Client,
- le Numéro n'est ni résilié ni suspendu.

Si le Client ne remplit pas l'ensemble de ces conditions, BOUYGUES TELECOM lui adressera un courrier de refus motivé de portabilité du Numéro.

Dans ce cas, ce Client peut demander à bénéficier du Gel de son Numéro.

III-2.3. Bon de Portage.

Si le Client remplit les conditions d'éligibilité, BOUYGUES TELECOM lui adresse, dans les 2 jours suivant le traitement de sa demande un Bon de Portage qui précise la date à laquelle le Numéro concerné sera transféré chez l'Opérateur Receveur, sous réserve du respect des éventuelles conditions de ce dernier. La date de ce transfert correspond à la date de résiliation du Contrat.

Le Client doit remettre le Bon de Portage à l'Opérateur Receveur avant la date limite de validité du Bon de Portage indiquée sur ce dernier. Si le Client ne remet pas le Bon de Portage à l'Opérateur Receveur avant la date limite de validité du Bon de Portage, le Numéro ne peut pas être transféré. Le Client peut demander à BOUYGUES TELECOM, avant la date de transfert indiquée sur le Bon de Portage, l'annulation de sa demande de résiliation (cf article III-2-4).

En cas de refus de l'Opérateur Receveur d'accepter le Bon de Portage présenté par le Client avant la date de transfert, le Client doit en informer BOUYGUES TELECOM. Le Client ne peut pas demander la modification de la date de transfert du Numéro indiquée sur le Bon de Portage.

III-2.4. L'annulation de la demande de résiliation du Contrat.

Le Client peut annuler sa demande de résiliation auprès du Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM au plus tard 4 jours avant la date de transfert indiquée sur le Bon de Portage.

L'annulation de la demande de résiliation du Contrat entraîne automatiquement l'annulation de la demande de portabilité du Numéro.

III-2.5. Annulation de la demande de conservation du Numéro.

En cas de résiliation du Contrat par BOUYGUES TELECOM avant la date de transfert du Numéro dans les conditions de l'article 12, la demande de portabilité du Numéro est annulée.

Le Client peut alors demander à bénéficier de la procédure de Gel du Numéro dans les conditions prévues à l'article III-2.6.

III-2.6. Procédure de Gel du Numéro.

Le Client peut demander le Gel du Numéro s'il remplit une des conditions suivantes :

- le Client n'est pas d'accord avec les motifs invoqués par BOUYGUES TELECOM pour refuser la portabilité du Numéro;
- le Contrat a été résilié entre la date d'émission du Bon de Portage et la date du transfert.

La demande de Gel doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de BOUYGUES TELECOM, au plus tard dans les 10 jours suivant la date de résiliation du Contrat.

Le Numéro est alors bloqué pendant une période maximum de 6 mois à compter de la date de résiliation du Contrat pendant lesquels BOUYGUES TELECOM ne peut attribuer le Numéro à un tiers.

Si le litige est résolu avant le terme de la période du Gel, BOUYGUES TELECOM adresse au Client un Bon de Portage. A défaut, le Client perd toute faculté de portabilité du Numéro.

Une demande de Gel de Numéro ne peut être effectuée qu'une fois pour toute la durée du Contrat.

III-2.7. Code de déverrouillage du téléphone.

Si le Client souhaite utiliser son téléphone mobile BOUYGUES TELECOM avec l'Opérateur Receveur, il est nécessaire de supprimer la protection du terminal décrite à l'article I-2.

Pour cela le Client doit appeler le Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM afin de se faire communiquer la procédure de déverrouillage à suivre.

III-3. RESPONSABILITÉS

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des incidents de portabilité du Numéro intervenant chez l'opérateur tiers ou encore résultant d'une faute imputable au Client.

Le Client doit notamment veiller à ce que le Numéro soit actif jusqu'à la date du transfert.

Avant la date de transfert mentionnée sur le Bon de Portage, le Client doit adresser ses réclamations relatives à la portabilité à BOUYGUES TELECOM; après cette date. il doit adresser ses réclamations à l'Opérateur Receveur.

IV- LES SERVICES OPTIONNELS

La compatibilité entre les services optionnels, y compris ceux visés aux articles suivants, est précisée dans le Guide des Tarifs. Le Client souhaitant connaître leur disponibilité à l'étranger peut appeler le Service Clientèle.

IV-1. LES SERVICES VOYAGE

Le service Voyage permet, d'une part, de recevoir des appels dans le pays visité et d'autre part, d'émettre des appels vers la France métropolitaine.

Les conditions d'utilisation, les pays permettant la fourniture de ce service et les tarifs des communications reçues et émises à l'étranger sont définis dans le Guide des Tarifs disponible dans le point de vente, sur simple appel au Service Clientèle ou sur www.bouyeuestelecom.fr

La consultation du répondeur étant payante à l'étranger, BOUYGUES TELECOM s'engage à rembourser au Client, sur simple demande auprès du Service Clientèle, la durée de consultation du message d'information sur les nouveaux services de BOUYGUES TELECOM laissé par cette dernière sur le répondeur du Client. Celui-ci peut s'opposer à recevoir de telles informations en composant le 603* depuis son téléphone mobile.

IV-1.1. Le service Voyage Recharge.

Le service Voyage Recharge permet au Client d'accéder, avec la même carte SIM, à une partie de la couverture internationale de BOUYGUES TELECOM (plus réduite que celle proposée avec l'option Monde).

Les appels émis et reçus dans le cadre du service Voyage Recharge sont décomptés directement sur le crédit de communication du Client.

Le service Voyage Recharge est activé au Client automatiquement, gratuitement et par défaut. Il permet au Client d'accéder à d'autres réseaux GSM de radiotéléphonie étrangers avec la même carte SIM.

Le Client, sur simple appel au Service Clientèle, peut demander la suppression du service Voyage Recharge.

IV-1.2. Le service Voyage option Monde.

IV-1.2.1. Principe.

Cette option permet au Client d'accéder, avec la même carte SIM, à l'ensemble de la couverture internationale de BOUYGUES TELECOM: à tous les réseaux GSM de radio-téléphonie avec lesquels BOUYGUES TELECOM a signé des accords.

Les appels ne sont pas décomptés du crédit de communications mais facturés postérieurement (cf art. V-1.2.4.).

La souscription à l'option Monde fait perdre aux Clients le bénéfice du service Voyage Recharge.

IV-1.2.2. Souscription.

Pour souscrire à l'option Monde, le Client doit :

- ne pas avoir fait l'objet d'incidents ou de retard de paiement du Service,
- dûment remplir et signer le formulaire d'inscription à l'option Monde ainsi que l'autorisation de prélèvement,
- fournir à BOUYGUES TELECOM une photocopie de sa pièce d'identité, un relevé d'identité bancaire original et un chêque barré original au nom du Client
- le Client, sur simple appel au Service Clientèle, peut demander la résiliation de l'option Monde à tout moment moyennant un préavis de 15 jours.

L'option Monde est accessible dans les 5 jours ouvrés à compter de la date de réception par BOUYGUES TELECOM du formulaire d'inscription et de l'autorisation de prélèvement dûment signés et complétés, ainsi que des documents réfé-

rencés ci-dessus. Le Client est informé de l'activation de l'option par l'envoi d'un SMS sur son téléphone.

IV-1.2.3. Avances sur consommation.

Lors de la réception de la demande de souscription et des pièces justificatives, BOUYGUES TELECOM peut réclamer au Client une avance sur consommation.

Le montant de cette avance sur consommation est fixé dans le Guide des Tarifs et ne porte pas intérêts jusqu'à sa restitution. L'avance sur consommation vient en déduction des sommes dues par le Client au titre de l'option Monde jusqu'à récupération totale de celles-ci.

En cours d'exécution, BOUYGUES TELECOM peut réclamer au Client une avance sur consommation en cas de survenance de l'un des éléments suivants :

- · rejet de paiement,
- lorsque le montant des communications du Client excède quatre-vingt-cinq euros (85€) TTC sur 48 heures consécutives,
- lorsque le montant de l'encours depuis la dernière facture excède cent quarante euros (140€) TTC.

Cette avance sur consommation ne pourra pas excéder l'encours du Client et les sommes dues par ce dernier.

En cas de refus ou dans l'attente du paiement de l'avance sur consommation, BOUYGUES TELECOM peut suspendre l'accès à l'option Monde.

IV-1.2.4. Facturation et paiement.

Une fois les informations fournies à BOUYGUES TELECOM par les opérateurs étrangers, les communications reçues et émises dans le cadre de l'option Monde sont facturées par BOUYGUES TELECOM au maximum 3 mois après leur émission ou réception. La facture est adressée au Client 15 jours avant la date du paiement.

En cas de rejet de paiement, les frais liés à l'impayé seront facturés au Client. Après avoir contacté le Client, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre l'option Monde en cas de non-paiement des factures à leur échéance. Lorsque le paiement n'a pas été effectué dans les 10 jours suivant la suspension, l'option Monde peut être résiliée par BOUYGUES TELECOM sans préayis ni indemnité.

Le transfert des données personnelles du Client, leur stockage et leur traitement éventuel sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans le pays du réseau auquel le Client se connecte.

Lorsque le service Carte Nomad est résilié, qu'elle qu'en soit la cause, l'option Monde est également résiliée.

IV-2. SERVICE WAP

Les conditions tarifaires, d'accès et d'utilisation sont définis dans le Guide des Tarifs. Les services WAP, référencés ou non, sont mis en ligne sous la seule responsabilité de leur éditeur et aux conditions fixées par celui-ci sur son site. Toute réclamation doit être adressée à l'éditeur. Concernant les éditeurs référencés, leurs coordonnées sont disponibles à partir de la page d'accueil de leur site. Les services référencés sont facturés par BOUYGUES TELECOM au prix et selon les modalités fixés par l'éditeur et indiqués sur le site de l'éditeur concerné.

^{*} Les numéros indiqués dans ce document sont accessibles depuis le réseau BOUYGUES TELECOM et pourront être modifiés. Leurs tarifs sont disponibles dans le Guide des Tarifs.

Pour plus d'informations

Forfaits et i-mode™

N°Azur 0 810 630 100

Tarif N° Azur : 0,03€/min depuis un téléphone fixe.

Carte Nomad

N° Vert 0 805 905 606

Appel gratuit depuis un poste fixe.

www.bouyguestelecom.fr

Tarifs en vigueur au 22/08/05 au 25/10/05 et susceptibles d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article "Prix du Service" des Conditions Générales de Bouygues Telecom.

